

# **SG MONETAIRE PLUS**

**Rapport annuel**

**Exercice clos le : 30.12.2022**

## **SICAV de Société Générale Gestion**

**Société de gestion : SOCIETE GENERALE GESTION**

**Sous déléataire de gestion comptable en titre : SOCIETE GENERALE**

**Dépositaire : SOCIETE GENERALE**

**Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIES**

# SG MONETAIRE PLUS

## Sommaire

Caractéristiques de la Sicav	3
Vie de la Sicav sur l'exercice sous revue	4
Rapport de gestion du conseil d'administration	5
Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise	17
Informations spécifiques	20
Informations réglementaires	23
Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	26
Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	28
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	32
Comptes annuels	34
Bilan	35
Actif	35
Passif	36
Hors-bilan	37
Compte de résultat	38
Règles & méthodes comptables	39
Évolution actif net	43
Compléments d'information	44
Inventaire	59
Annexe	78

## Caractéristiques de la Sicav



### Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## SG MONETAIRE PLUS

**Classe E - Code ISIN : (C) FR0011047513**

Cette SICAV est gérée par Société Générale Gestion, société de Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard  
 En souscrivant à SG MONETAIRE PLUS - E, vous investissez dans un OPC exposé à des titres de créance et des instruments du marchés monétaire de la zone euro via des titres dont l'échéance maximale est de 2 ans.  
 L'objectif est de surperformer l'ESTR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres des fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'ESTR, la valeur liquidative de votre Sicav pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre Sicav, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre Sicav.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).  
 L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
  - normative par l'exclusion de certains émetteurs :
    - o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
    - o exclusion légales sur l'armement controversé ;
    - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
    - o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
  - Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.
- L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion exploite activement le différentiel de rendement entre les émissions publiques et privées et procède à des arbitrages entre des titres indexés sur l'ESTR (taux variable) et des investissements à taux fixe.

L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Il s'agit de titres libellés en euro ou toute autre devise, émis indifféremment par des entités privées ou publiques. Ces titres sont choisis, au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus d'appréciation et de suivi des risques interne au groupe Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion). Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

La SICAV peut effectuer des dépôts jusqu'à 100% de l'actif.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.  
 Des dérivés de change peuvent être utilisés à titre de couverture.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

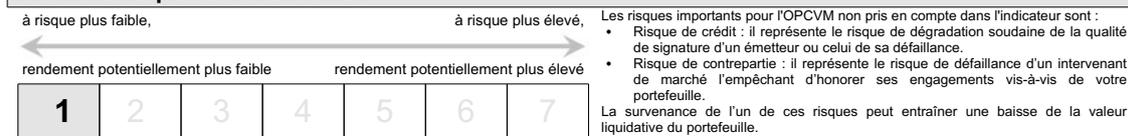
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont systématiquement réinvestis chaque année.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La durée de placement recommandée est de 1 jour à 3 mois.

#### Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Le niveau de risque de cette SICAV reflète principalement le risque de son indice de référence ESTR.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

# SG MONETAIRE PLUS

## Vie de la Sicav sur l'exercice sous revue

Date de prospectus/DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
03/06/2022	DICI	Modification	Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28 mai 2022.	Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 3 juin 2022.

## Rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice 2022 et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 décembre 2022. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion de la Sicav durant cet exercice.

### **Janvier 2022**

#### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux refi à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

Les membres de la BCE ont déclaré qu'une hausse des taux en 2022 serait hautement improbable et contre-productive, car elle mettrait en péril la reprise saine de l'économie de la zone euro.

Néanmoins, avec une inflation plus de deux fois supérieure à son objectif déclaré (2 %), la BCE subit une pression croissante pour réviser ses prévisions.

En conséquence, nous avons assisté le mois dernier à une pentification des courbes de swap€STR et Euribor.

Ces mouvements reflètent le fait que les acteurs du marché monétaire s'attendent désormais à une légère hausse des taux d'ici la fin 2022.

#### **Politique de gestion :**

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 30 jours en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme se sont légèrement resserrés sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str flat à €str +4 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 12% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 28% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 108 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

### **Février 2022**

#### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux refi à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

La BCE suit de près les implications de la situation en Ukraine et procédera à une évaluation complète des perspectives économiques lors de sa réunion de mars, incluant les développements récents dans le domaine géopolitique.

Cette réunion revêt donc une importance croissante, car les décisions de politique monétaire tant attendues (fin du programme d'achat de titres et relèvement des taux d'intérêt) devront désormais tenir compte non seulement du

# SG MONETAIRE PLUS

niveau élevé de l'inflation, mais aussi des répercussions économiques certaines de la crise ukrainienne. Cette situation complexe a provoqué une augmentation de la volatilité sur les marchés tout au long du mois.

## **Politique de gestion :**

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 26 jours en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme se sont écartés en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 4 à €str + 8 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 11% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 30% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 104 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A.

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

## **Mars 2022**

### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux refi à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

Les tensions inflationnistes sont fortes et persistantes en Europe.

Aussi, une intervention sur les taux d'intérêt pourrait être déclenchée avant la fin de l'année, sauf en cas d'escalade spectaculaire du conflit en Ukraine et, en tout état de cause, seulement après la fin du programme d'achat d'obligations.

A ce jour, les marchés s'attendent à 6 hausses de taux (de 10bp) de la part de la BCE en 2022, l'indice€STR devant se situer autour de 0% à la mi-décembre.

### **Politique de gestion :**

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 25 jours en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme se sont écartés en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 8 à €str + 15 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 11% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 26% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 95 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

# SG MONETAIRE PLUS

## Avril 2022

### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux refi à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

Les marchés ont pris acte que le programme APP durerait 3 mois supplémentaires, alors que le Pandemic emergency purchase programme (PEPP) s'est terminé sur un montant total de 1 695 milliards d'euros d'achats par rapport à une enveloppe de 1 850 milliards d'euros initialement déterminée.

97% des achats de la BCE ont concerné les émissions du secteur public.

Plusieurs membres de la BCE ont par ailleurs déclaré que la banque centrale en finirait probablement avec les taux négatifs avant la fin 2022, ce qui a provoqué une forte pentification de la courbe de swap€str, le 1 an s'inscrivant en territoire légèrement positif pour la première fois depuis 7 ans.

### **Politique de gestion :**

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 20 jours en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme se sont écartés en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 10 à€str + 16 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 10% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 23% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 81 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retransché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

## Mai 2022

### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux refi à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

Les récentes déclarations de nombreux membres de la BCE ont provoqué une forte réaction sur les prévisions de hausse de ses taux directeurs.

Les marchés s'attendent désormais à une hausse de 1% en 2022 avec un taux de dépôt autour de 0.50 d'ici la fin de l'année.

### **Politique de gestion :**

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 12 jours en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme se sont écartés en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 10 à€str + 16 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 10% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 20% du portefeuille.

# SG MONETAIRE PLUS

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 69 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

## **Juin 2022**

### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux « refi » à 0.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à -0.50% et 0.25%.

La BCE a décidé d'annoncer à l'avance une hausse de 25bps en juillet et probablement de 25bps à nouveau en septembre voire davantage, à moins que les perspectives d'inflation ne s'améliorent. A ce stade, s'il est peu probable que la BCE ait totalement arrêté sa décision concernant le rythme de hausses de taux, les marchés ont quant à eux clairement opté pour une interprétation d'ajustement agressif de la politique monétaire.

### **Politique de gestion :**

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 7 jours en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme se sont écartés en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 13 à €str + 20 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 9% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 21% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie « monétaire » est de 74 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

## **Juillet 2022**

### **Politique monétaire :**

La BCE a décidé de relever ses taux d'intérêt de 50 points de base conformément à son mandat de maintien de la stabilité des prix, afin que l'inflation retrouve son niveau cible à moyen terme de 2%.

Par conséquent les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt ont été relevés respectivement à 0,50%, 0,75% et 0,00% à compter du 27 juillet 2022.

La normalisation des taux se poursuivra lors des prochaines réunions du Conseil des gouverneurs.

### **Politique de gestion :**

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 4 jours en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 13 à €str + 20 bps.

# SG MONETAIRE PLUS

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 10% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 22% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 74 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A.

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

## **Août 2022**

### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a laissé inchangé son taux d'intervention le taux refi à 0.50%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à 0.00% et 0.75%.

En anticipation de prochaines hausses des taux officiels de la BCE, les taux ont poursuivi leur fort mouvement haussier au cours du mois.

Ainsi, l'Euribor 3 mois a enregistré une hausse de 48,75 points de base pour finir le mois à 0,79%, tandis que l'Euribor 1 an a augmenté de 85,2 pbs pour se situer à un niveau de 1,778% à la même date.

### **Politique de gestion :**

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme se sont légèrement écartés en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 7 à€str + 25 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 9% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 18% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 57 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

## **Septembre 2022**

Politique monétaire :

La BCE a relevé ses taux directeurs de 75 points de base en septembre, une hausse sans précédent qui réduit momentanément l'écart avec les taux de la Réserve Fédérale.

La forte inflation explique cette forte réaction et une hausse supplémentaire de même ampleur n'est plus exclue pour octobre.

Le taux de facilité de dépôt est porté à 0,75%, celui des opérations principales de refinancement à 1,25% et celui de la facilité de prêt marginal à 1,50%.

### **Politique de gestion :**

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.

# SG MONETAIRE PLUS

## - Risque de crédit :

Les spreads court terme se sont légèrement écartés en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 5 à €str + 22 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 7% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 17% du portefeuille.

## - Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 66 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

## - Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

## **Octobre 2022**

### **Politique monétaire :**

La BCE a relevé ses taux d'intérêt pour la troisième fois consécutive, de 75 bp, décision largement attendue par les économistes, compte tenu d'un niveau de l'inflation très proche de 10%.

Les taux d'intérêt des opérations principales de refinancement, de la facilité de prêt marginal et de la facilité de dépôt seront relevés à respectivement 2,00%, 2,25% et 1,50% à compter du 02/11/22.

La BCE a également décidé d'ajuster les taux d'intérêt applicables aux opérations de TLTRO III.

A compter du 23/11/22, et jusqu'à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé de chaque opération de TLTRO III en cours, le taux d'intérêt de ces opérations sera indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables sur la période.

### **Politique de gestion :**

#### - Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

#### - Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.

#### - Risque de crédit :

Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 5 à €str + 23 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 7% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 12% du portefeuille.

#### - Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 93 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

#### - Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

## **Novembre 2022**

### **Politique monétaire :**

La Banque Centrale Européenne a monté ses taux d'intervention le 27 octobre amenant le taux refi à 2.00%, le taux de facilité de dépôt et le taux marginal étant maintenus respectivement à 1.50% et 2.25%. Ce mouvement valeur 3 novembre a été remarqué dans l'Estr du 4 novembre. Ainsi depuis cette date, l'Estr fixe aux alentours de 1.40%.

L'évènement de la période est sans aucun doute, Le remboursement de TLTRO (le 23/11) par les banques. Les conditions financières ayant changé à la même date, ces opérations deviennent moins attractives. Avec ce mouvement, l'excès de liquidité va diminuer, mais restera très élevé et il n'y aura pas d'impact sur le niveau de l'Estr, qui restera sous le taux de facilité de dépôt.

# SG MONETAIRE PLUS

En novembre, l'inflation dans la zone euro est passée de 10,6 % en octobre à 10,0 %, enregistrant une baisse plus importante que celle attendue par les marchés (10,4%).

L'atténuation des pressions inflationnistes, pourrait conduire la BCE à réduire le pas des prochaines hausses de taux **dès sa réunion du 15 décembre et opter pour une augmentation de 50 bp au lieu des 75 bp prévus précédemment.**

## Politique de gestion :

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 6 à€str + 24 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 7% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 14% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 108 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

## Décembre 2022

### Politique monétaire :

La BCE a relevé ses taux directeurs de 50 points de base, ce qui porte le taux de facilité de dépôt, de refinancement et de prêt de marginal à respectivement 2%, 2,50 % et 2,75 % à compter du 21 décembre 2022.

Cette décision porte la hausse des taux dans la zone euro depuis juillet à un total cumulé de 250 points de base, niveau de resserrement monétaire historiquement sans précédent.

Si la BCE diminue l'ampleur de l'ajustement de ses taux, elle reste déterminée à poursuivre les hausses dans les prochains mois, dans le but de faire reculer l'inflation.

### Politique de gestion :

- Liquidité :

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

- Risque de taux :

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 1 jour en fin de période.

- Risque de crédit :

Les spreads court terme sont restés stables en fin de période, sur la partie courte de la courbe, ils ressortent sur les maturités de 3 mois à 1 an à des niveaux respectifs d'€str + 6 à€str + 26 bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 7% de l'actif du fonds. La part des émetteurs notés BBB représente en fin de mois environ 16% du portefeuille.

- Durée de vie moyenne et rating moyen :

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie monétaire est de 99 jours.

Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de A+.

- Dimension socialement responsable :

Le portefeuille présente une note moyenne ISR de C+ en fin de mois, soit un niveau supérieur à celui de son univers d'investissement retranché de 20% des émetteurs les moins bien notés C- (Note de l'univers d'investissement D+).

# SG MONETAIRE PLUS

De décembre 2021 à décembre 2022, la performance de l'**Action E-C** / FR0011047513 est de -0,10%. Celle du benchmark est de -0,01% avec une tracking error de 0,01%.

De décembre 2021 à décembre 2022, la performance de l'**Action I-C** / FR0000003964 est de -0,00%. Celle du benchmark est de -0,01% avec une tracking error de 0,01%.

De décembre 2021 à décembre 2022, la performance de l'**Action I2-C** / FR0013065257 est de 0,03%. Celle du benchmark est de -0,01% avec une tracking error de 0,01%.

De décembre 2021 à décembre 2022, la performance de l'**Action P-C** / FR0011362094 est de -0,20%. Celle du benchmark est de -0,01% avec une tracking error de 0,01%.

*Les performances obtenues sur la période ne préjugent pas des résultats futurs de la Sicav.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY RATED SRI FCP	599 999 994,97	600 000 002,48
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI	359 999 992,32	345 816 966,02
CREDIT AGRICOLE SA ZCP 07/06/2022	250 313 448,06	250 000 000,00
BNG BANK NV ZCP 31/10/2022	249 954 869,26	250 000 000,00
BNG BANK NV ZCP 21/10/2022	249 937 793,26	250 000 000,00
BELFIUS BANQUE SA/NV CDN 31/10/2022	249 831 657,11	250 000 000,00
SOCIETE GENERALE PARIS OISEST+0.16% 31/10/2022	200 000 000,00	200 100 358,00
BFCM BQUE FEDER CREDIT MUTUEL ZCP 05/10/2022	199 993 000,24	200 000 000,00
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL ZCP 03/10/2022*	199 990 000,50	200 000 000,00
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI	-	365 829 315,65

# SG MONETAIRE PLUS

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers règlement SFTR (en devise de comptabilité de l'OPC)

## 1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Prêts de titres	
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	1 105 055 404,80	-
% des actifs sous gestion	-	-	-	9,61	-

## 2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	ETAT ITALIEN
	Montant	760 721 748,63
2	Dénomination	ETAT ESPAGNOL
	Montant	343 776 445,50

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTINA	-
	Montant	-	-	604 719 441,36	-
2	Dénomination	-	-	UNICREDITO ITALIANO	-
	Montant	-	-	300 135 127,51	-
3	Dénomination	-	-	BRED	-
	Montant	-	-	200 200 835,93	-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

### 3.1. Type et qualité des garanties

Société Générale Gestion veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

### 3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	1 107 831 194,13	-

### 3.3. Monnaie de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1 Monnaie	-	-	-	EUR	-
Montant	-	-	-	1 107 831 194,13	-

### 3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	1 105 055 404,80	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	ESPAGNE	-
	Montant	-	-	-	604 719 441,36	-
2	Pays	-	-	-	ITALIE	-
	Montant	-	-	-	300 135 127,51	-
3	Pays	-	-	-	FRANCE	-
	Montant	-	-	-	200 200 835,93	-

## 3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	1 105 055 404,80	-

## 4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

## 5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires	1
1 Dénomination	CACEIS
1 Montant	1 107 831 194,13

## 6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Société Générale Gestion veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

# SG MONETAIRE PLUS

## **7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global**

### Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Société Générale Gestion, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

# SG MONETAIRE PLUS

## Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise (Article L.225-37 du Code de commerce)

### Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

#### Claire Cornil

Société	Fonction	Represente
SOCIETE GENERALE GESTION - S2G	Dirigeant Responsable	
AMUNDI FINANCE *	Administrateur	AMUNDI ASSET MANAGEMENT
dnA	Administrateur	
SOCIETE GENERALE GESTION - S2G	Directeur Général Adjoint	
SG MONETAIRE PLUS	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

#### Elise Houe

Société	Fonction	Represente
SG MONETAIRE PLUS	Directeur Général	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

#### Jean-Yves Pizigo

Société	Fonction	Represente
SG MONETAIRE PLUS	Président du Conseil d'Administration	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

#### Jean-Michel Vallas

Société	Fonction	Represente
SG MONETAIRE PLUS	Administrateur	

(\*) Mandat échu au cours de cet exercice

### Conventions réglementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

### Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Non applicable

# SG MONETAIRE PLUS

## **Modalités d'exercice de la Direction Générale**

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

# SG MONETAIRE PLUS

## Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

### Président du Conseil d'Administration

Monsieur Jean-Yves PIZIGO

### Directeur Général

Madame Elise HOUE

### Administrateurs

Monsieur Jean-Michel VALLAS

Madame Claire CORNIL

### Commissaire aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIE représenté par Monsieur Stéphane COLLAS

## Présentation des travaux du Conseil d'Administration

### Au cours de l'exercice :

Votre Conseil d'Administration s'est réuni 1 fois, notamment sur les points suivants :

#### Conseil d'Administration du 07/02/2022

- Renouvellement de Monsieur Jean-Yves PIZIGO comme Président du Conseil d'Administration de la Société.
- Confirmation de Madame Elise HOUE dans ses fonctions de Directeur Général de la Société.
- Arrivée à échéance du mandat de 3 Administrateurs :
  - o Monsieur Jean-Yves PIZIGO
  - o Madame Catherine LEROY
  - o Monsieur Jean-Michel VALLAS
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des mandats suivants :
  - o Monsieur Jean-Yves PIZIGO
  - o Monsieur Jean-Michel VALLAS
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le non renouvellement du mandat suivant :
  - o Madame Catherine LEROY
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire la nomination d'un Administrateur :
  - o Madame Claire CORNIL
- Examen et Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

### Depuis la clôture de l'exercice :

#### Conseil d'Administration du 07/02/2023

- Démission de Monsieur Jean-Michel VALLAS de son mandat d'Administrateur.
- Cooptation de Monsieur Martial VUILLOT, en remplacement de Monsieur Jean-Michel VALLAS en tant qu'administrateur.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire la ratification de la cooptation de Monsieur Martial VUILLOT, en remplacement de Monsieur Jean-Michel VALLAS.
- Examen et Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

# SG MONETAIRE PLUS

## Informations spécifiques

### Droit de vote

- L'exercice des droits de vote lors des assemblées générales des sociétés détenues en portefeuille, se fait en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des actionnaires de SG MONETAIRE PLUS.

### Fonds et instruments du groupe

- Cette information est présentée dans l'Annexe aux Comptes annuels - Compléments d'information relatif au Bilan et au Compte de résultat. (Autres informations).

### Calcul du risque global

#### • Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

### Loi de transition énergétique pour la croissance verte (Article 173 de la loi n°2015-992) et Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

SOCIETE GENERALE Gestion produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus 13 000 entreprises dans le monde, selon une échelle qui va de A (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à G (pour les moins bonnes). Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

SOCIETE GENERALE Gestion applique une politique d'exclusion ciblée qui se fonde sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial de l'ONU, les conventions relatives aux droits de l'homme, à l'organisation internationale du travail et à l'environnement. SOCIETE GENERALE Gestion exclut ainsi de toutes ses gestions actives les entreprises aux comportements non conformes à ses convictions ESG ou aux conventions internationales et à leur traduction en droits nationaux :

- mines antipersonnel,
- bombes à sous-munitions,
- armes chimiques,
- armes biologiques,
- armes à uranium appauvri.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de SOCIETE GENERALE Gestion.

De plus, SOCIETE GENERALE Gestion met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles SOCIETE GENERALE Gestion a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

### Charbon

Le charbon étant le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine, SOCIETE GENERALE Gestion a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique au charbon thermique, générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, SOCIETE GENERALE Gestion a progressivement renforcé sa politique d'exclusion charbon. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole. Conformément aux Objectifs de développement durable des Nations unies et à l'Accord de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et les recommandations d'un Comité scientifique, qui prend en compte les scénarios énergétiques de l'AIE (Agence internationale de l'énergie), du Climate Analytics et des Science-Based Targets. En 2020, dans le cadre de la mise à jour de sa politique sur le secteur du charbon thermique, SOCIETE GENERALE Gestion a étendu de nouveau sa politique d'exclusion à l'exploitation du charbon, qui se réfère désormais à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités

# SG MONETAIRE PLUS

d'exploitation du charbon thermique.

SOCIETE GENERALE Gestion exclut:

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport),
- Les entreprises réalisant plus de 25 % de leur revenu de l'extraction du charbon thermique,
- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 MT ou plus sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse, toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré.

## **Application en gestion passive :**

### **• Fonds passifs ESG**

- Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion
- du secteur charbon de SOCIETE GENERALE Gestion (à l'exception des indices très concentrés).

### **• Fonds passifs non ESG**

- Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.
- Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.
- Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de SOCIETE GENERALE Gestion répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.
- Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif de SOCIETE GENERALE Gestion mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, SOCIETE GENERALE Gestion a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

## **Tabac**

Depuis 2018, SOCIETE GENERALE Gestion limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac et applique les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

En mai 2020, SOCIETE GENERALE Gestion est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, SOCIETE GENERALE Gestion met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 173 », disponible sur <https://www.societegeneralegestion.fr/Nous-connaître/Notre-société/Nos-engagements> (Rubrique Documentation légale).

## **Méthode de valorisation de la Sicav monétaire :**

Les actifs des sicav monétaires de la société de gestion Société Générale Gestion sont valorisés quotidiennement. Ils sont valorisés chaque fois que possible selon la valorisation au prix de marché et quand cela ne l'est pas, à partir d'un spread de marché. Afin de valider la pertinence des prix retenus pour valoriser les actifs, une mesure régulière de l'écart entre les prix comptabilisés et les prix de cession traités est effectuée par le Département des Risques.

# SG MONETAIRE PLUS

## Règlements SFDR et taxonomie :

### **Article 8 – gestion active – au titre de la Taxonomie**

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « do no significant harm » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

### **Article 8 – gestion active – au titre de l'article 11 de SFDR**

La Sicav promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et à ce titre est classé Article 8 conformément au Règlement « Disclosure ».

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Le risque de contrepartie défini par l'équipe d'analyse crédit de la Société de gestion sur la base d'une étude interne extrêmement détaillée. Cette analyse est menée séparément sur le marché monétaire et sur le marché obligataire,
- La compétitivité des prix évaluée à partir d'un état de reporting fourni par les tables de négociation,
- La qualité de l'exécution et du dénouement des opérations évaluée par un état de reporting fourni par le middle office,
- La qualité de la recherche.
- La demande d'entrée en relation avec un nouvel intermédiaire financier, à l'initiative d'un négociateur ou d'un gérant, doit être présentée à la Direction des Risques de la Société de gestion pour accord.

Le document « politique d'exécution » est disponible sur le site internet de SOCIETE GENERALE GESTION : [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr).

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Le compte rendu relatif au frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de S2G [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr) ou adressé à tout porteur qui en ferait la demande.

### Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

SOCIETE GENERALE Gestion applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que SOCIETE GENERALE Gestion exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ;

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri ;

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de SOCIETE GENERALE Gestion. De plus, SOCIETE GENERALE Gestion met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles SOCIETE GENERALE Gestion a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

### Politique Charbon

SOCIETE GENERALE Gestion exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);

Les entreprises dont plus de 25 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50 % de leur chiffre d'affaires total sans analyse;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25 % et 50 % et un score de transition énergétique détérioré

### Application en gestion passive :

#### • Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de SOCIETE GENERALE Gestion (à l'exception des indices très concentrés).

#### • Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de SOCIETE GENERALE Gestion répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la «politique charbon thermique» sur l'univers d'investissement actif de SOCIETE GENERALE Gestion mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, SOCIETE GENERALE Gestion a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote «contre» le management des entreprises concernées.

# SG MONETAIRE PLUS

## **Politique sur le tabac**

Depuis 2018, SOCIETE GENERALE Gestion limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de SOCIETE GENERALE Gestion s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, SOCIETE GENERALE Gestion est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. SOCIETE GENERALE Gestion applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5 %).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10 %).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par SOCIETE GENERALE Gestion sont disponibles sur son site Internet : [www.societegeneralegestion.fr](http://www.societegeneralegestion.fr)

\* Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.

## **Politique de rémunérations**

### **1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de Société Générale Gestion est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

#### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

La société Etoile Gestion ayant fusionné au sein de Société Générale Gestion, les chiffres ci-dessous incluent les effectifs Etoile Gestion et les rémunérations payées par cette société en 2022.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Société Générale Gestion à l'ensemble de son personnel (80 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 7 952 746 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 5 875 221 euros, soit 74% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Société Générale Gestion sur l'exercice : 2 077 525 euros, soit 26% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 007 486 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (1 collaborateur au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

#### **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

# SG MONETAIRE PLUS

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

## 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

## 2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

# SG MONETAIRE PLUS

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	<b>1 104 498 194,13</b>
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	<b>1 104 498 194,13</b>
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	<b>3 680 312 674,00</b>
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	<b>3 680 312 674,00</b>

### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE
BBVA	CREDIT AGRICOLE
BRED	HSBC
UNICREDITO ITALIANO CAPITAL	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

# SG MONETAIRE PLUS

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	1 104 498 194,13
- OPCVM	-
- Espèces (**)	3 333 000,00
<b>Total</b>	<b>1 107 831 194,13</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	1 808 881,96
- Autres revenus	-
<b>Total des revenus</b>	<b>1 808 881,96</b>
- Frais opérationnels directs	3 404 611,44
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
<b>Total des frais</b>	<b>3 404 611,44</b>

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

## SG MONETAIRE PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

90, boulevard Pasteur  
75015 Paris

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SG MONETAIRE PLUS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 130 €  
Société d'Agencement Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris de la France  
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles  
S72 028 041 RCS Nanterre  
TVA : FR 62 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte



## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

## **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 24 février 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane Collas*

Stéphane COLLAS

*Jean Marc LECAT*

Jean-Marc LECAT

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92508 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20903  
92090 La Défense Cedex

## SG MONETAIRE PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

90, boulevard Pasteur  
75015 Paris

### Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.



## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A Paris La Défense, le 24 février 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane Collas*

Stéphane COLLAS

*Jean Marc LECAT*

Jean-Marc LECAT

## Comptes annuels

# SG MONETAIRE PLUS

## BILAN Actif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	<b>306 127 949,08</b>	<b>265 764 793,57</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>9 406 165 126,41</b>	<b>10 488 368 128,64</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	497 526 945,65	780 959 491,70
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	7 276 572 719,95	7 660 428 213,31
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	524 680 219,25	900 282 931,11
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	1 105 055 404,80	1 146 553 666,46
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	2 329 836,76	143 826,06
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>2 333 153,63</b>	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 333 153,63	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 790 978 597,42</b>	<b>1 211 726 795,52</b>
Liquidités	1 790 978 597,42	1 211 726 795,52
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>11 505 604 826,54</b>	<b>11 965 859 717,73</b>

# SG MONETAIRE PLUS

## BILAN Passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	11 543 078 427,78	11 921 205 196,93
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-29 339 865,76	-23 244 500,09
• Résultat de l'exercice	-15 184 970,06	-30 138 401,00
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>11 498 553 591,96</b>	<b>11 867 822 295,84</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>178 354,36</b>	<b>61 694,94</b>
• <b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS</b>		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	178 354,36	61 694,94
<b>Dettes</b>	<b>6 872 780,72</b>	<b>97 975 726,87</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	6 872 780,72	97 975 726,87
<b>Comptes financiers</b>	<b>99,50</b>	<b>0,08</b>
Concours bancaires courants	99,50	0,08
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>11 505 604 826,54</b>	<b>11 965 859 717,73</b>

# SG MONETAIRE PLUS

## HORS-BILAN

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	3 680 312 674,00	2 357 682 420,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

## COMPTE DE RÉSULTAT

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 354 363,67	-925 623,99
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 890 395,81	1 402 899,17
• Produits sur titres de créances	-9 751 307,20	-6 141 815,88
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	1 808 881,96	157 236,16
• Produits sur contrats financiers	19 337 920,18	1 658 511,48
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>18 640 254,42</b>	<b>-3 848 793,06</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-3 404 611,44	-8 656 772,21
• Charges sur contrats financiers	-16 204 056,43	-1 316 806,24
• Charges sur dettes financières	-4 893 278,36	-9 079 271,74
• Autres charges financières	-94 942,58	-112 754,24
<b>Total (II)</b>	<b>-24 596 888,81</b>	<b>-19 165 604,43</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>-5 956 634,39</b>	<b>-23 014 397,49</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-8 911 325,95	-8 777 837,64
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-14 867 960,34</b>	<b>-31 792 235,13</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-317 009,72	1 653 834,13
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-15 184 970,06</b>	<b>-30 138 401,00</b>

## 1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### Principe

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect des principes : de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices.

La méthode retenue, pour l'enregistrement des éléments d'actifs en comptabilité, est la méthode des coûts historiques, sauf en ce qui concerne l'évaluation du portefeuille.

### Règles d'évaluation des actifs

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger, sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la société de gestion. Les valeurs mobilières apportées à l'OPC ou détenues par lui sont évaluées au prix de Marché, au cours de référence retenu.

Les différences entre les cours de Référence utilisés lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières constituant le portefeuille, sont enregistrées dans un compte "Différences d'estimation".

Les Bons du Trésor et les billets de trésorerie sont valorisés au prix du Marché ;

Les Titres de Créances Négociables de maturité supérieure ou égale à 1 an sont valorisés au prix de Marché ;

Les Titres de Créances Négociables de maturité inférieure ou égale à 1 an sont valorisés par référence à un Modèle : actualisation des flux futurs, sur la base d'un taux de référence, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre ou d'une population d'émetteurs assimilables en termes de qualité de crédit, de secteur et/ou de zone d'appartenance géographique.

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative officielle publiée.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de gestion à leur valeur probable de négociation. Ils sont évalués en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes. Les parts ou actions de fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou, le cas échéant, sur la base d'estimations disponibles sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les liquidités, dépôts et instruments financiers détenus en portefeuille et libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de l'OPC sur la base des taux de change au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évaluées en conformité avec la réglementation en vigueur, les modalités d'application étant arrêtées par la Société de gestion.

Les titres reçus en pension sont inscrits en portefeuille acheteur dans la rubrique "Créances représentatives des titres reçus en pensions" pour leurs montants prévus dans les contrats, majorés des intérêts à recevoir. Les titres donnés en pension inscrits en portefeuille acheteur sont valorisés au cours de Bourse. Les intérêts à recevoir et à payer pour les opérations de pension, sont calculés au prorata temporis. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur, à la valeur fixée au contrat, majorée des intérêts à payer. Au dénouement, les intérêts encaissés et décaissés sont comptabilisés en revenus de créances.

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociées sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées à la valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats sur marchés à terme sont valorisés au cours de compensation.

### Valorisation des garanties financières :

Les garanties sont évaluées quotidiennement au prix du marché (mark-to-market).

# SG MONETAIRE PLUS

Des décotes peuvent être appliquées au collatéral reçu ; elles prennent en compte la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Les appels de marge sont quotidiens sauf stipulation contraire mentionnée dans le contrat-cadre encadrant ces opérations ou en cas d'accord entre la société de gestion et la contrepartie sur l'application d'un seuil de déclenchement.

Les opérations à terme, fermes ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré, autorisés par la réglementation applicable aux OPC, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. Les contrats d'échanges de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché, en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt), aux taux d'intérêt et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

## Méthode de comptabilisation

Les entrées et cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

L'option retenue pour la comptabilisation du revenu est celle du revenu encaissé. Les revenus sont constitués par : les revenus des valeurs mobilières,

les dividendes et intérêts encaissés au taux de la devise, pour les valeurs étrangères,

la rémunération des liquidités en devises, les revenus de pensions de titres et autres placements.

De ces revenus sont déduits :

- les frais de gestion,
- les frais financiers et charges sur autres placements.

## Engagements hors bilan

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

## Compte de régularisation des revenus

Les comptes de régularisation des revenus ont pour effet de respecter l'égalité des porteurs par rapport aux revenus acquis, quelle que soit la date de souscription ou de rachat.

## Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

## Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à la SICAV, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que la SICAV a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à la SICAV ;
- Des commissions de mouvements facturées à la SICAV ;
- Des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

# SG MONETAIRE PLUS

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPC	<b>Action E-C</b> : 0,50% TTC max. <b>Action I-C</b> : 0,20% TTC max. <b>Action I2-C</b> : 0,15% TTC max. <b>Action P-C</b> : 1% TTC max.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commission de mouvement Prestataire percevant des commissions de mouvement AMUNDI INTERMEDIATION	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	<b>Obligations</b> Titres : Fourchette de 0,001% à 0,32% du montant des transactions (barème variable selon la durée de vie résiduelle du titre et du montant de la transaction). Ces taux sont doublés pour les obligations convertibles ou à haut rendement. Futures et options sur taux et devises : 0.02% max. du nominal du sous-jacent. <b>Monétaires</b> Titres et repos : 0,01% max. du montant des transactions.
Commission de surperformance	Actif net	<b>Action E-C, Action I-C, Action I2-C</b> : 30% annuel max. de la performance au delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de "l'actif de référence" <b>Action P-C</b> : Néant

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPC.

## Devise de comptabilité

Euro.

## Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

## Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

## Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

# SG MONETAIRE PLUS

## Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus-values nettes réalisées</b>
<b>Action E-C / FR0011047513</b>	Capitalisation	Capitalisation
<b>Action I-C / FR0000003964</b>	Capitalisation	Capitalisation
<b>Action I2-C/ FR0013065257</b>	Capitalisation	Capitalisation
<b>Action P-C / FR0011362094</b>	Capitalisation	Capitalisation

## 2 Évolution actif net

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>11 867 822 295,84</b>	<b>14 094 280 172,39</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	52 661 601 426,41	62 615 784 137,02
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-53 031 547 953,32	-64 772 234 877,30
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 260 674,82	77 134,19
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-33 929 687,87	-24 178 349,37
Plus-values réalisées sur contrats financiers	3 309,15	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-111,88	-
Frais de transaction	48 057,84	-
Différences de change	-0,34	-0,01
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	40 094 190,38	-13 848 729,50
- Différence d'estimation exercice N	16 817 686,78	-23 276 503,60
- Différence d'estimation exercice N-1	-23 276 503,60	-9 427 774,10
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	2 069 351,28	-264 956,45
- Différence d'estimation exercice N	2 151 482,40	82 131,12
- Différence d'estimation exercice N-1	82 131,12	347 087,57
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-14 867 960,34	-31 792 235,13
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-0,01	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>11 498 553 591,96</b>	<b>11 867 822 295,84</b>

## 3 Compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	20 000 000,00	-
Obligations à taux variable	477 526 945,65	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	2 589 483 005,05	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	1 093 470 549,78	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	287 099 071,21	-
Autres instruments	3 306 520 093,91	-

#### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	3 680 312 674,00	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	306 127 949,08	-
Obligations et valeurs assimilées	20 000 000,00	-	477 526 945,65	-
Titres de créances	3 655 857 101,05	67 112 867,94	3 553 602 750,96	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	1 105 055 404,80	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 790 978 597,42
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	99,50
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	3 680 312 674,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	181 360 019,71	124 767 929,37	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	10 044 960,00	424 363 344,63	63 118 641,02	-	-
Titres de créances	3 355 597	3 920 975	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	1 105 055 404,80	-	-	-	-
Comptes financiers	1 790 978 597,42	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	99,50	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	2 459 843 055,00	1 220 469 619,00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CHF	SEK	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	99,42	0,08	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes",  
notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>2 333 153,63</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Autres creances	2 333 153,61
Frais provisionnes	0,02
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>6 872 780,72</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Depots de garantie (recus)	5 383 000,00
Frais provisionnes	858 587,55
Somme a payer	631 193,17
-	-
-	-
Autres opérations	-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<b>Action E-C / FR0011047513</b>	12 452 195,8195	1 237 299 709,58	19 478 503,2144	1 934 384 514,32
<b>Action I-C / FR0000003964</b>	422 732,0454	9 902 508 543,56	408 757,435	9 575 618 807,02
<b>Action I2-C/ FR0013065257</b>	421 279,4024	41 387 737 886,92	421 919,2426	41 451 185 797,96
<b>Action P-C / FR0011362094</b>	1 379 551,9765	134 055 286,35	724 186,2704	70 358 834,02
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
<b>Action E-C / FR0011047513</b>		-		-
<b>Action I-C / FR0000003964</b>		-		-
<b>Action I2-C/ FR0013065257</b>		-		-
<b>Action P-C / FR0011362094</b>		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
<b>Action E-C / FR0011047513</b>		-		-
<b>Action I-C / FR0000003964</b>		-		-
<b>Action I2-C/ FR0013065257</b>		-		-
<b>Action P-C / FR0011362094</b>		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie d'action :		Montant		Montant
<b>Action E-C / FR0011047513</b>		-		-
<b>Action I-C / FR0000003964</b>		-		-
<b>Action I2-C/ FR0013065257</b>		-		-
<b>Action P-C / FR0011362094</b>		-		-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%	
Catégorie d'action :		
<b>Action E-C / FR0011047513</b>	<b>0,19</b>	
<b>Action I-C / FR0000003964</b>	<b>0,09</b>	
<b>Action I2-C/ FR0013065257</b>	<b>0,05</b>	
<b>Action P-C / FR0011362094</b>	<b>0,29</b>	
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice		<b>Montant</b>
Catégorie d'action :		
<b>Action E-C / FR0011047513</b>	-	
<b>Action I-C / FR0000003964</b>	-	
<b>Action I2-C/ FR0013065257</b>	<b>157 419,47</b>	
<b>Action P-C / FR0011362094</b>	-	
Rétrocession de frais de gestion :		
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-	
- Ventilation par Opc "cible" :		
- Opc 1	-	
- Opc 2	-	
- Opc 3	-	
- Opc 4	-	

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.8. Engagements reçus et donnés

- 3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant
- 3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

## 3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	524 680 219,25
- autres instruments financiers	1 370 669 411,27

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

### Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

	30.12.2022	31.12.2021
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-15 184 970,06	-30 138 401,00
<b>Total</b>	<b>-15 184 970,06</b>	<b>-30 138 401,00</b>

<b>Action E-C / FR0011047513</b>	<b>30.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 456 857,45	-6 194 438,98
<b>Total</b>	<b>-2 456 857,45</b>	<b>-6 194 438,98</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

<b>Action I-C / FR0000003964</b>	<b>30.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 857 535,67	-5 912 683,14
<b>Total</b>	<b>-3 857 535,67</b>	<b>-5 912 683,14</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

Action I2-C/ FR0013065257	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-8 460 197,92	-17 773 692,96
<b>Total</b>	<b>-8 460 197,92</b>	<b>-17 773 692,96</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

Action P-C / FR0011362094	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-410 379,02	-257 585,92
<b>Total</b>	<b>-410 379,02</b>	<b>-257 585,92</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (En devise de comptabilité de l'Opc)

### Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

	30.12.2022	31.12.2021
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-29 339 865,76	-23 244 500,09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-29 339 865,76</b>	<b>-23 244 500,09</b>

<b>Action E-C / FR0011047513</b>	<b>30.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 522 359,98	-3 308 432,84
<b>Total</b>	<b>-2 522 359,98</b>	<b>-3 308 432,84</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

<b>Action I-C / FR0000003964</b>	<b>30.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-6 676 339,31	-4 482 038,68
<b>Total</b>	<b>-6 676 339,31</b>	<b>-4 482 038,68</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

Action I2-C/ FR0013065257	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-19 835 201,75	-15 344 000,38
<b>Total</b>	<b>-19 835 201,75</b>	<b>-15 344 000,38</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

Action P-C / FR0011362094	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-305 964,72	-110 028,19
<b>Total</b>	<b>-305 964,72</b>	<b>-110 028,19</b>
<b>Information relative aux actions ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

# SG MONETAIRE PLUS

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Date de création de la Sicav : 3 avril 1996.

Devise

EUR	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Actif net</b>	<b>11 498 553</b>	11 867 822	14 094 280	11 641 877	13 120 716
	<b>591,96</b>	295,84	172,39	960,96	047,26

**Action E-C / FR0011047513**

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>9 933 513,9415</b>	16 959 821,3364	7 747 303,3535	11 292 500,8494	74 204,7426
<b>Valeur liquidative</b>	<b>99,4388</b>	99,5446	100,2131	100,6724	10 104,3659
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-0,50</b>	-0,56	-0,44	-0,40	-31,51

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

**Action I-C / FR0000003964**

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>111 439,9844</b>	97 465,374	180 139,1294	96 292,6011	95 332,8416
<b>Valeur liquidative</b>	<b>23 476,8741</b>	23 478,0759	23 610,2137	23 705,1569	23 778,4832
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-94,52</b>	-106,65	-92,17	-80,41	-58,53

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# SG MONETAIRE PLUS

Action I2-C/ FR0013065257

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>78 961,7296</b>	79 601,5698	90 982,1806	81 975,4107	100 443,9756
<b>Valeur liquidative</b>	<b>98 462,5133</b>	98 429,4851	98 952,366	99 332,438	99 613,7313
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-358,34</b>	-416,04	-368,48	-311,00	-231,33

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Action P-C / FR0011362094

Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR

	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
<b>Nombre d'actions en circulation</b>	<b>1 231 301,069</b>	575 935,3629	630 144,1297	806 220,9416	992 480,6595
<b>Valeur liquidative</b>	<b>97,2496</b>	97,4446	98,1888	98,7146	99,2005
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-0,58</b>	-0,63	-0,51	-0,51	-0,44

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre d'actions en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

# SG MONETAIRE PLUS

## 4 Inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b>Valeurs mobilières</b>						
<b>Obligation</b>						
XS2438833423	BANK OF NOVA SCOTIA FRN 01/02/2024	PROPRE	23 000 000,00	23 221 687,42	EUR	0,20
XS2569102416	BANK OF NOVA SCOTIA VAR 20/12/2023	PROPRE	41 000 000,00	41 256 523,33	EUR	0,36
ES0000012742	BON Y OBLIG 0% 30/07/2029	PPLIV	22 000 000,00	17 980 600,00	EUR	0,16
IT0005436693	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	PPLIV	115 000 000,00	85 790 000,00	EUR	0,75
XS2554085188	GENERAL MILLS INC FRN 16/05/2023	PROPRE	22 000 000,00	22 077 268,39	EUR	0,19
XS2405342317	GENERAL MILLS INC VAR 16/05/2023	PROPRE	20 000 000,00	20 049 113,33	EUR	0,17
XS2373022651	GENERAL MILLS INC VAR 27/07/2023	PROPRE	50 000 000,00	50 134 455,56	EUR	0,44
IT0005415416	ITALIAN REPUBLIC I 0.65% 15/05/2026	PPLIV	35 000 000,00	38 955 546,56	EUR	0,34
IT0005433690	ITALIAN REPUBLIC 0.25% 15/03/2028	PPLIV	40 000 000,00	33 312 000,00	EUR	0,29
IT0005495731	ITALIAN REPUBLIC 2.8% 15/06/2029	PPLIV	50 000 000,00	46 590 000,00	EUR	0,41
IT0005508590	ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	PPLIV	90 000 000,00	86 076 000,00	EUR	0,75
IT0003621460	ITALIAN REPUBLIC 5.125% 31/07/24	PPLIV	41 000 000,00	42 980 300,45	EUR	0,37
ES00000128Y0	KINGDOM OF SPAIN 0% 30/07/2031	PPLIV	26 000 000,00	19 679 400,00	EUR	0,17
ES00000125G3	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2023	PPLIV	16 000 000,00	15 974 400,00	EUR	0,14
ES00000126F3	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/10/2029	PPLIV	23 000 000,00	18 630 000,00	EUR	0,16
ES00000121S7	KINGDOM OF SPAIN 4.7% 30/07/41	PPLIV	160 788 000,00	199 999 325,50	EUR	1,74
XS2418190430	MEDIOBANCA DI CRED VAR 06/12/2023	PROPRE	23 000 000,00	22 985 510,00	EUR	0,20
XS2439004339	PROLOGIS EURO FINANCE VAR 08/02/2024	PROPRE	10 200 000,00	10 218 090,27	EUR	0,09
IT0005359846	REPUBLIC OF ITALY FRN 15/01/2025	PPLIV	93 153 000,00	96 599 661,00	EUR	0,84
IT0005311508	REPUBLIC OF ITALY FRN 15/04/2025	PPLIV	200 000 000,00	203 400 000,00	EUR	1,77
IT0005329344	REPUBLIC OF ITALY 0.1% I 15/05/2023	PPLIV	19 168 000,00	22 563 467,82	EUR	0,20
XS2564417728	SOCIETE GENERALE SA 12/12/2023	PROPRE	20 000 000,00	20 000 000,00	EUR	0,17
ES0000012726	SPGB STRIP 0% 30/07/27	PPLIV	20 000 000,00	17 500 000,00	EUR	0,15
ES0000012684	SPGB 0% 30/07/2023	PPLIV	20 000 000,00	19 734 000,00	EUR	0,17

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0000012767	SPGB 0% 30/07/2031	PPLIV	21 000 000,00	15 909 600,00	EUR	0,14
ES0000012049	SPGB 0% 31/01/2029	PPLIV	22 000 000,00	18 369 120,00	EUR	0,16
XS2407911705	THERMO FISHER SC FNCE VAR 18/11/2023	PROPRE	42 000 000,00	42 043 127,00	EUR	0,37
XS2357120679	TOYOTA MOTOR FIN FRN 23/6/2023	PROPRE	34 000 000,00	34 103 854,89	EUR	0,30
XS2289104908	TOYOTA MOTOR FINANCE BV FRN 19/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	10 044 960,00	EUR	0,09
XS2381867907	TOYOTA MOTOR FINANCE BV FRN 25/08/2023	PROPRE	15 000 000,00	15 068 466,67	EUR	0,13
DE000A3K0PP5	TRATON FINANCE LUX FRN 21/07/2023	PROPRE	9 000 000,00	9 028 655,00	EUR	0,08
DE000A3KT6Q0	TRATON FINANCE LUX SA VAR 27/08/2023	PROPRE	27 000 000,00	27 041 652,00	EUR	0,24
FR0014004QH7	VILOGIA SA D HLM FRN 27/07/2023	PROPRE	23 000 000,00	23 100 898,44	EUR	0,20
XS2328430470	VOLKSWAGEN FIN SERV AG FRN 06/04/2023	PROPRE	48 000 000,00	48 252 593,33	EUR	0,42
XS2431934608	VOLKSWAGEN FIN SERV NV FRN 17/01/2024	PROPRE	20 000 000,00	20 101 828,89	EUR	0,17
XS2414855952	VOLKSWAGEN FIN SERV NV FRN 26/11/2023	PROPRE	11 000 000,00	11 028 470,44	EUR	0,10
XS2430042841	VOLVO TREASURY AB FRN 11/01/2024	PROPRE	9 500 000,00	9 577 034,44	EUR	0,08
XS2384583311	VOLVO TREASURY AB FRN 13/09/2023	PROPRE	27 000 000,00	27 124 226,25	EUR	0,24
XS2407916761	VOLVO TREASURY AB FRN 15/11/2023	PROPRE	11 000 000,00	11 068 530,00	EUR	0,10
<b>Total Obligation</b>				<b>1 497 570 366,98</b>		<b>13,02</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0013016607	AMUNDI EURO LIQUIDITY RATED SRI FCP	PROPRE	50 626,638	498 468 358,95	EUR	4,34
FR0007435920	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI	PROPRE	5,525	1 192 316,00	EUR	0,01
FR0013016615	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI	PROPRE	1 410,44	13 856 001,77	EUR	0,12
FR0013067790	BFT AUREUS ISR FCP	PROPRE	11,674	114 922,53	EUR	0,00
FR0010413583	CPR CASH I	PROPRE	1,00	11 048 620,00	EUR	0,10
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>524 680 219,25</b>		<b>4,56</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>2 022 250 586,23</b>		<b>17,59</b>
<b>Swap de Taux</b>						
SWAP03982513	MX1057591#S_20230208	RECU	8 527 591,00	3 829,74	EUR	0,00
SWAP03982513	MX1057591#S_20230208	VERSE	-8 527 591,00	51 587,97	EUR	0,00
SWAP03984122	MX1059682#S_20230111	RECU	9 000 000,00	5 772,00	EUR	0,00
SWAP03984122	MX1059682#S_20230111	VERSE	-9 000 000,00	41 259,95	EUR	0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04007958	MX1090950#S_20230208	RECU	42 406 293,00	121 273,16	EUR	0,00
SWAP04007958	MX1090950#S_20230208	VERSE	-42 406 293,00	41 637,64	EUR	0,00
SWAP04011223	MX1093464#S_20230721	RECU	8 895 663,00	27 454,51	EUR	0,00
SWAP04011223	MX1093464#S_20230721	VERSE	-8 895 663,00	58 075,47	EUR	0,00
SWAP04011252	MX1093802#S_20230724	RECU	41 994 710,00	131 652,72	EUR	0,00
SWAP04011252	MX1093802#S_20230724	VERSE	-41 994 710,00	269 745,50	EUR	0,00
SWAP04018134	MX1098713#S_20230301	RECU	50 678 948,00	164 858,62	EUR	0,00
SWAP04018134	MX1098713#S_20230301	VERSE	-50 678 948,00	-84 445,69	EUR	-0,00
SWAP04018491	MX1099590#S_20230307	RECU	49 650 515,00	162 210,72	EUR	0,00
SWAP04018491	MX1099590#S_20230307	VERSE	-49 650 515,00	-112 913,66	EUR	-0,00
SWAP04018581	MX1100034#S_20230309	RECU	39 714 464,00	129 931,61	EUR	0,00
SWAP04018581	MX1100034#S_20230309	VERSE	-39 714 464,00	-82 052,89	EUR	-0,00
SWAP04018648	MX1100199#S_20230112	RECU	16 934 576,00	55 524,76	EUR	0,00
SWAP04018648	MX1100199#S_20230112	VERSE	-16 934 576,00	-46 508,57	EUR	-0,00
SWAP04018727	MX1100418#S_20230113	RECU	16 921 437,00	55 520,93	EUR	0,00
SWAP04018727	MX1100418#S_20230113	VERSE	-16 921 437,00	-52 975,31	EUR	-0,00
SWAP04019727	MX1100882#S_20230116	RECU	29 857 183,00	97 486,52	EUR	0,00
SWAP04019727	MX1100882#S_20230116	VERSE	-29 857 183,00	-93 362,62	EUR	-0,00
SWAP04019789	MX1100912#S_20230106	RECU	23 000 000,00	75 097,17	EUR	0,00
SWAP04019789	MX1100912#S_20230106	VERSE	-23 000 000,00	-71 678,50	EUR	-0,00
SWAP04020592	MX1101134#S_20230116	RECU	29 862 367,00	96 949,42	EUR	0,00
SWAP04020592	MX1101134#S_20230116	VERSE	-29 862 367,00	-95 285,52	EUR	-0,00
SWAP04021069	MX1101443#S_20230320	RECU	29 732 441,00	94 890,09	EUR	0,00
SWAP04021069	MX1101443#S_20230320	VERSE	-29 732 441,00	-93 213,03	EUR	-0,00
SWAP04021328	MX1101942#S_20230123	RECU	39 800 103,00	124 828,05	EUR	0,00
SWAP04021328	MX1101942#S_20230123	VERSE	-39 800 103,00	-129 043,54	EUR	-0,00
SWAP04021332	MX1102059#S_20230222	RECU	8 437 247,00	26 462,37	EUR	0,00
SWAP04021332	MX1102059#S_20230222	VERSE	-8 437 247,00	-27 707,63	EUR	-0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04021333	MX1102068#S_20230123	RECU	8 455 797,00	26 520,55	EUR	0,00
SWAP04021333	MX1102068#S_20230123	VERSE	-8 455 797,00	-27 271,75	EUR	-0,00
SWAP04021398	MX1102349#S_20230411	RECU	10 383 474,00	32 376,02	EUR	0,00
SWAP04021398	MX1102349#S_20230411	VERSE	-10 383 474,00	-32 655,47	EUR	-0,00
SWAP04021747	MX1103907#S_20230127	RECU	25 364 300,00	76 280,03	EUR	0,00
SWAP04021747	MX1103907#S_20230127	VERSE	-25 364 300,00	-78 309,77	EUR	-0,00
SWAP04021745	MX1104017#S_20230203	RECU	51 713 578,00	155 522,27	EUR	0,00
SWAP04021745	MX1104017#S_20230203	VERSE	-51 713 578,00	-161 245,35	EUR	-0,00
SWAP04021844	MX1104499#S_20230203	RECU	68 125 254,00	199 967,30	EUR	0,00
SWAP04021844	MX1104499#S_20230203	VERSE	-68 125 254,00	-204 963,84	EUR	-0,00
SWAP04021882	MX1104735#S_20230214	RECU	52 650 844,00	153 578,12	EUR	0,00
SWAP04021882	MX1104735#S_20230214	VERSE	-52 650 844,00	-156 489,07	EUR	-0,00
SWAP04021905	MX1104926#S_20231004	RECU	15 602 927,00	45 512,44	EUR	0,00
SWAP04021905	MX1104926#S_20231004	VERSE	-15 602 927,00	4 671,04	EUR	0,00
SWAP04021910	MX1105002#S_20231004	RECU	15 602 927,00	45 512,44	EUR	0,00
SWAP04021910	MX1105002#S_20231004	VERSE	-15 602 927,00	-1 206,33	EUR	-0,00
SWAP04021955	MX1105562#S_20231005	RECU	24 389 219,00	70 696,49	EUR	0,00
SWAP04021955	MX1105562#S_20231005	VERSE	-24 389 219,00	9 178,64	EUR	0,00
SWAP04022032	MX1105728#S_20231005	RECU	8 792 415,00	25 327,04	EUR	0,00
SWAP04022032	MX1105728#S_20231005	VERSE	-8 792 415,00	15 076,35	EUR	0,00
SWAP04022037	MX1105760#S_20230106	RECU	48 000 000,00	138 266,67	EUR	0,00
SWAP04022037	MX1105760#S_20230106	VERSE	-48 000 000,00	-134 434,18	EUR	-0,00
SWAP04022681	MX1106129#S_20230111	RECU	14 942 719,00	41 676,90	EUR	0,00
SWAP04022681	MX1106129#S_20230111	VERSE	-14 942 719,00	-41 394,13	EUR	-0,00
SWAP04022678	MX1106348#S_20231011	RECU	48 686 940,00	135 793,29	EUR	0,00
SWAP04022678	MX1106348#S_20231011	VERSE	-48 686 940,00	-32 259,27	EUR	-0,00
SWAP04022752	MX1106397#S_20230228	RECU	21 092 817,00	58 446,61	EUR	0,00
SWAP04022752	MX1106397#S_20230228	VERSE	-21 092 817,00	-58 900,10	EUR	-0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04022740	MX1106418#S_20230210	RECU	38 283 337,00	106 776,48	EUR	0,00
SWAP04022740	MX1106418#S_20230210	VERSE	-38 283 337,00	-106 687,68	EUR	-0,00
SWAP04022793	MX1106483#S_20230111	RECU	9 500 000,00	26 496,56	EUR	0,00
SWAP04022793	MX1106483#S_20230111	VERSE	-9 500 000,00	-26 347,49	EUR	-0,00
SWAP04023459	MX1107181#S_20230214	RECU	5 964 743,00	16 308,45	EUR	0,00
SWAP04023459	MX1107181#S_20230214	VERSE	-5 964 743,00	-16 758,06	EUR	-0,00
SWAP04023471	MX1107188#S_20230314	RECU	11 904 627,00	32 548,94	EUR	0,00
SWAP04023471	MX1107188#S_20230314	VERSE	-11 904 627,00	-33 512,90	EUR	-0,00
SWAP04023550	MX1107358#S_20230117	RECU	20 000 000,00	53 584,22	EUR	0,00
SWAP04023550	MX1107358#S_20230117	VERSE	-20 000 000,00	-53 915,39	EUR	-0,00
SWAP04023561	MX1107439#S_20230217	RECU	7 952 450,00	21 306,29	EUR	0,00
SWAP04023561	MX1107439#S_20230217	VERSE	-7 952 450,00	-22 200,02	EUR	-0,00
SWAP04023562	MX1107453#S_20230417	RECU	20 774 715,00	55 659,85	EUR	0,00
SWAP04023562	MX1107453#S_20230417	VERSE	-20 774 715,00	-57 168,04	EUR	-0,00
SWAP04023595	MX1107594#S_20230119	RECU	10 000 000,00	26 610,53	EUR	0,00
SWAP04023595	MX1107594#S_20230119	VERSE	-10 000 000,00	-27 018,11	EUR	-0,00
SWAP04023874	MX1107887#S_20230119	RECU	3 980 722,00	10 519,46	EUR	0,00
SWAP04023874	MX1107887#S_20230119	VERSE	-3 980 722,00	-10 850,67	EUR	-0,00
SWAP04024007	MX1108297#S_20231020	RECU	48 618 636,00	126 706,92	EUR	0,00
SWAP04024007	MX1108297#S_20231020	VERSE	-48 618 636,00	-47 917,86	EUR	-0,00
SWAP04024012	MX1108383#S_20230123	RECU	9 000 000,00	23 455,25	EUR	0,00
SWAP04024012	MX1108383#S_20230123	VERSE	-9 000 000,00	-24 298,88	EUR	-0,00
SWAP04024029	MX1108527#S_20230724	RECU	39 239 714,00	100 108,79	EUR	0,00
SWAP04024029	MX1108527#S_20230724	VERSE	-39 239 714,00	-83 980,56	EUR	-0,00
SWAP04024030	MX1108564#S_20230724	RECU	49 036 874,00	125 103,42	EUR	0,00
SWAP04024030	MX1108564#S_20230724	VERSE	-49 036 874,00	-103 294,55	EUR	-0,00
SWAP04024386	MX1108943#S_20230726	RECU	49 095 296,00	123 454,89	EUR	0,00
SWAP04024386	MX1108943#S_20230726	VERSE	-49 095 296,00	-68 864,18	EUR	-0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04024201	MX1109124#S_20230427	RECU	49 457 424,00	123 463,32	EUR	0,00
SWAP04024201	MX1109124#S_20230427	VERSE	-49 457 424,00	-117 075,99	EUR	-0,00
SWAP04024205	MX1109139#S_20231026	RECU	43 795 525,00	109 329,20	EUR	0,00
SWAP04024205	MX1109139#S_20231026	VERSE	-43 795 525,00	13 753,89	EUR	0,00
SWAP04024329	MX1109328#S_20230127	RECU	50 000 000,00	124 817,78	EUR	0,00
SWAP04024329	MX1109328#S_20230127	VERSE	-50 000 000,00	-129 237,07	EUR	-0,00
SWAP04024331	MX1109333#S_20230127	RECU	23 000 000,00	57 416,18	EUR	0,00
SWAP04024331	MX1109333#S_20230127	VERSE	-23 000 000,00	-59 449,05	EUR	-0,00
SWAP04024336	MX1109416#S_20230428	RECU	98 895 067,00	245 061,98	EUR	0,00
SWAP04024336	MX1109416#S_20230428	VERSE	-98 895 067,00	-228 070,73	EUR	-0,00
SWAP04024337	MX1109427#S_20230130	RECU	149 356 522,00	370 105,46	EUR	0,00
SWAP04024337	MX1109427#S_20230130	VERSE	-149 356 522,00	-385 918,61	EUR	-0,00
SWAP04024341	MX1109434#S_20230428	RECU	109 833 929,00	272 168,48	EUR	0,00
SWAP04024341	MX1109434#S_20230428	VERSE	-109 833 929,00	-248 878,33	EUR	-0,00
SWAP04024340	MX1109437#S_20230428	RECU	49 472 268,00	122 592,28	EUR	0,00
SWAP04024340	MX1109437#S_20230428	VERSE	-49 472 268,00	-112 101,75	EUR	-0,00
SWAP04024368	MX1109802#S_20230428	RECU	98 908 218,00	239 687,58	EUR	0,00
SWAP04024368	MX1109802#S_20230428	VERSE	-98 908 218,00	-209 568,73	EUR	-0,00
SWAP04024372	MX1109862#S_20230131	RECU	149 394 867,00	362 033,56	EUR	0,00
SWAP04024372	MX1109862#S_20230131	VERSE	-149 394 867,00	-370 735,11	EUR	-0,00
SWAP04024490	MX1110006#S_20230801	RECU	68 783 900,00	164 177,62	EUR	0,00
SWAP04024490	MX1110006#S_20230801	VERSE	-68 783 900,00	7 946,94	EUR	0,00
SWAP04024492	MX1110032#S_20230201	RECU	99 581 370,00	239 516,43	EUR	0,00
SWAP04024492	MX1110032#S_20230201	VERSE	-99 581 370,00	-247 114,46	EUR	-0,00
SWAP04024551	MX1110374#S_20230201	RECU	23 000 000,00	54 897,81	EUR	0,00
SWAP04024551	MX1110374#S_20230201	VERSE	-23 000 000,00	-58 345,84	EUR	-0,00
SWAP04024601	MX1110479#S_20231103	RECU	97 294 667,00	224 629,60	EUR	0,00
SWAP04024601	MX1110479#S_20231103	VERSE	-97 294 667,00	53 335,23	EUR	0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04024818	MX1110868#S_20230131	RECU	24 887 453,00	57 459,05	EUR	0,00
SWAP04024818	MX1110868#S_20230131	VERSE	-24 887 453,00	-61 008,46	EUR	-0,00
SWAP04024834	MX1110906#S_20230307	RECU	49 652 432,00	108 823,10	EUR	0,00
SWAP04024834	MX1110906#S_20230307	VERSE	-49 652 432,00	-117 510,14	EUR	-0,00
SWAP04024879	MX1110907#S_20230207	RECU	19 409 229,00	42 539,15	EUR	0,00
SWAP04024879	MX1110907#S_20230207	VERSE	-19 409 229,00	-45 339,16	EUR	-0,00
SWAP04024877	MX1111068#S_20230207	RECU	3 977 636,00	8 717,77	EUR	0,00
SWAP04024877	MX1111068#S_20230207	VERSE	-3 977 636,00	-9 230,65	EUR	-0,00
SWAP04024878	MX1111082#S_20230307	RECU	79 460 989,00	174 154,43	EUR	0,00
SWAP04024878	MX1111082#S_20230307	VERSE	-79 460 989,00	-186 470,96	EUR	-0,00
SWAP04024974	MX1111154#S_20230208	RECU	10 200 000,00	21 958,56	EUR	0,00
SWAP04024974	MX1111154#S_20230208	VERSE	-10 200 000,00	-23 146,39	EUR	-0,00
SWAP04024976	MX1111206#S_20230110	RECU	38 883 640,00	83 708,70	EUR	0,00
SWAP04024976	MX1111206#S_20230110	VERSE	-38 883 640,00	-87 030,40	EUR	-0,00
SWAP04025068	MX1111423#S_20230127	RECU	50 000 000,00	105 690,42	EUR	0,00
SWAP04025068	MX1111423#S_20230127	VERSE	-50 000 000,00	-113 463,19	EUR	-0,00
SWAP04025089	MX1111541#S_20230309	RECU	22 842 009,00	48 283,63	EUR	0,00
SWAP04025089	MX1111541#S_20230309	VERSE	-22 842 009,00	-53 106,73	EUR	-0,00
SWAP04025091	MX1111545#S_20230309	RECU	25 821 401,00	54 581,49	EUR	0,00
SWAP04025091	MX1111545#S_20230309	VERSE	-25 821 401,00	-60 033,69	EUR	-0,00
SWAP04025107	MX1111609#S_20230210	RECU	30 858 940,00	59 205,45	EUR	0,00
SWAP04025107	MX1111609#S_20230210	VERSE	-30 858 940,00	-64 329,09	EUR	-0,00
SWAP04025182	MX1111736#S_20230411	RECU	52 992 136,00	112 015,22	EUR	0,00
SWAP04025182	MX1111736#S_20230411	VERSE	-52 992 136,00	-121 761,26	EUR	-0,00
SWAP04025221	MX1111834#S_20230216	RECU	22 000 000,00	44 787,91	EUR	0,00
SWAP04025221	MX1111834#S_20230216	VERSE	-22 000 000,00	-49 612,65	EUR	-0,00
SWAP04025300	MX1112206#S_20230215	RECU	11 000 000,00	20 675,88	EUR	0,00
SWAP04025300	MX1112206#S_20230215	VERSE	-11 000 000,00	-22 029,46	EUR	-0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04025308	MX1112346#S_20230216	RECU	20 000 000,00	36 813,33	EUR	0,00
SWAP04025308	MX1112346#S_20230216	VERSE	-20 000 000,00	-39 664,76	EUR	-0,00
SWAP04025315	MX1112451#S_20230417	RECU	12 379 519,00	22 786,57	EUR	0,00
SWAP04025315	MX1112451#S_20230417	VERSE	-12 379 519,00	-23 985,39	EUR	-0,00
SWAP04025316	MX1112455#S_20230417	RECU	3 961 446,00	7 291,70	EUR	0,00
SWAP04025316	MX1112455#S_20230417	VERSE	-3 961 446,00	-7 675,32	EUR	-0,00
SWAP04025317	MX1112478#S_20230516	RECU	16 298 820,00	30 000,69	EUR	0,00
SWAP04025317	MX1112478#S_20230516	VERSE	-16 298 820,00	-28 243,66	EUR	-0,00
SWAP04025587	MX1112944#S_20230220	RECU	42 000 000,00	74 029,20	EUR	0,00
SWAP04025587	MX1112944#S_20230220	VERSE	-42 000 000,00	-79 704,88	EUR	-0,00
SWAP04025590	MX1113047#S_20230518	RECU	9 387 199,00	16 545,88	EUR	0,00
SWAP04025590	MX1113047#S_20230518	VERSE	-9 387 199,00	-14 706,47	EUR	-0,00
SWAP04025838	MX1113831#S_20230222	RECU	10 939 966,00	16 719,55	EUR	0,00
SWAP04025838	MX1113831#S_20230222	VERSE	-10 939 966,00	-17 978,96	EUR	-0,00
SWAP04025831	MX1113841#S_20230224	RECU	17 402 382,00	26 596,06	EUR	0,00
SWAP04025831	MX1113841#S_20230224	VERSE	-17 402 382,00	-28 546,77	EUR	-0,00
SWAP04025833	MX1113850#S_20230223	RECU	17 403 437,00	26 597,67	EUR	0,00
SWAP04025833	MX1113850#S_20230223	VERSE	-17 403 437,00	-28 619,35	EUR	-0,00
SWAP04025854	MX1113977#S_20230227	RECU	15 000 000,00	22 338,75	EUR	0,00
SWAP04025854	MX1113977#S_20230227	VERSE	-15 000 000,00	-24 263,38	EUR	-0,00
SWAP04025872	MX1114334#S_20230227	RECU	11 000 000,00	15 093,96	EUR	0,00
SWAP04025872	MX1114334#S_20230227	VERSE	-11 000 000,00	-15 935,74	EUR	-0,00
SWAP04025968	MX1114609#S_20230131	RECU	17 937 443,00	23 214,04	EUR	0,00
SWAP04025968	MX1114609#S_20230131	VERSE	-17 937 443,00	-25 660,02	EUR	-0,00
SWAP04025969	MX1114631#S_20230324	RECU	16 872 039,00	21 835,23	EUR	0,00
SWAP04025969	MX1114631#S_20230324	VERSE	-16 872 039,00	-24 117,99	EUR	-0,00
SWAP04026001	MX1115050#S_20230131	RECU	62 797 756,00	81 270,76	EUR	0,00
SWAP04026001	MX1115050#S_20230131	VERSE	-62 797 756,00	-90 266,19	EUR	-0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04026000	MX1115067#S_20230130	RECU	13 955 779,00	18 061,10	EUR	0,00
SWAP04026000	MX1115067#S_20230130	VERSE	-13 955 779,00	-20 158,63	EUR	-0,00
SWAP04026398	MX1116190#S_20230111	RECU	24 953 835,00	27 442,29	EUR	0,00
SWAP04026398	MX1116190#S_20230111	VERSE	-24 953 835,00	-28 358,83	EUR	-0,00
SWAP04026399	MX1116231#S_20230405	RECU	29 756 960,00	32 724,39	EUR	0,00
SWAP04026399	MX1116231#S_20230405	VERSE	-29 756 960,00	-30 705,85	EUR	-0,00
SWAP04026676	MX1116715#S_20230209	RECU	29 897 973,00	29 385,22	EUR	0,00
SWAP04026676	MX1116715#S_20230209	VERSE	-29 897 973,00	-29 489,88	EUR	-0,00
SWAP04026695	MX1116979#S_20231201	RECU	16 528 273,00	16 244,81	EUR	0,00
SWAP04026695	MX1116979#S_20231201	VERSE	-16 528 273,00	44 300,36	EUR	0,00
SWAP04026813	MX1117522#S_20230406	RECU	35 734 118,00	33 731,22	EUR	0,00
SWAP04026813	MX1117522#S_20230406	VERSE	-35 734 118,00	-28 530,09	EUR	-0,00
SWAP04027435	MX1118206#S_20230313	RECU	39 789 491,00	29 815,59	EUR	0,00
SWAP04027435	MX1118206#S_20230313	VERSE	-39 789 491,00	-29 175,99	EUR	-0,00
SWAP04027459	MX1118221#S_20230314	RECU	145 195 977,00	108 800,19	EUR	0,00
SWAP04027459	MX1118221#S_20230314	VERSE	-145 195 977,00	-104 342,34	EUR	-0,00
SWAP04027472	MX1118261#S_20230315	RECU	19 884 668,00	14 125,57	EUR	0,00
SWAP04027472	MX1118261#S_20230315	VERSE	-19 884 668,00	-13 472,10	EUR	-0,00
SWAP04027652	MX1118416#S_20230417	RECU	11 900 383,00	8 453,73	EUR	0,00
SWAP04027652	MX1118416#S_20230417	VERSE	-11 900 383,00	-7 104,82	EUR	-0,00
SWAP04027757	MX1118569#S_20231215	RECU	33 976 257,00	22 810,90	EUR	0,00
SWAP04027757	MX1118569#S_20231215	VERSE	-33 976 257,00	110 605,22	EUR	0,00
SWAP04027760	MX1118630#S_20230316	RECU	56 692 725,00	38 062,24	EUR	0,00
SWAP04027760	MX1118630#S_20230316	VERSE	-56 692 725,00	-34 579,44	EUR	-0,00
SWAP04027792	MX1118756#S_20230217	RECU	79 705 091,00	44 195,81	EUR	0,00
SWAP04027792	MX1118756#S_20230217	VERSE	-79 705 091,00	-45 780,84	EUR	-0,00
SWAP04027847	MX1119261#S_20230221	RECU	99 633 652,00	47 475,44	EUR	0,00
SWAP04027847	MX1119261#S_20230221	VERSE	-99 633 652,00	-43 346,43	EUR	-0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04027945	MX1119974#S_20230323	RECU	34 000 000,00	12 604,74	EUR	0,00
SWAP04027945	MX1119974#S_20230323	VERSE	-34 000 000,00	-9 002,45	EUR	-0,00
<b>Total Swap de Taux</b>				<b>2 151 482,40</b>		<b>0,02</b>
<b>Liquidites</b>						
<b>AUTRES</b>						
	PROV INTCREDCPTDEPCE	PROPRE	2 333 153,61	2 333 153,61	EUR	0,02
<b>Total AUTRES</b>				<b>2 333 153,61</b>		<b>0,02</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	-0,08	-0,08	CHF	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	1 790 978,597,42	1 790 978 597,42	EUR	15,58
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	0,02	0,00	SEK	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-106,05	-99,42	USD	-0,00
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>1 790 978 497,92</b>		<b>15,58</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	COLLAT.CASH REC.OTC	PROPRE	-1 420 000,00	-1 420 000,00	EUR	-0,01
	COLLAT.CASH REC.OTC	PROPRE	-630 000,00	-630 000,00	EUR	-0,01
	COLLAT.CASH REC.REPO	PROPRE	-3 333 000,00	-3 333 000,00	EUR	-0,03
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>-5 383 000,00</b>		<b>-0,05</b>
<b>DEPOTS A TERME</b>						
	DEP EUR 0.2 01/08/23	PROPRE	15 000 000,00	15 062 167,96	EUR	0,13
	DPAT OIEST 0.10 250	PROPRE	42 000 000,00	42 098 682,85	EUR	0,37
	DPAT OIEST 0.11 140	PROPRE	45 000 000,00	45 035 920,00	EUR	0,39
	DPAT OIEST 0.13 070	PROPRE	136 000 000,00	136 324 099,71	EUR	1,19
	DPAT OIEST 0.15 030	PROPRE	34 000 000,00	34 045 328,42	EUR	0,30
	DPAT OIEST 0.26 102	PROPRE	8 500 000,00	8 526 087,08	EUR	0,07
		PROPRE	25 000 000,00	25 035 663,06	EUR	0,22
<b>Total DEPOTS A TERME</b>				<b>306 127 949,08</b>		<b>2,66</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMCALNAVCPA	PROPRE	-45 377,18	-45 377,18	EUR	-0,00
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-54 452,60	-54 452,60	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-204 355,24	-204 355,24	EUR	-0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-193 330,84	-193 330,84	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-323 270,17	-323 270,17	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-34 481,84	-34 481,84	EUR	-0,00
	PRCOMVARBLOQACQ	PROPRE	0,02	0,02	EUR	0,00
	PRHONOCAC	PROPRE	-3 319,68	-3 319,68	EUR	-0,00
	PRN-1COMCALNAV/CPTA	PROPRE	-215 351,70	-215 351,70	EUR	-0,00
	PRN-1COMGESTDEP	PROPRE	-258 421,99	-258 421,99	EUR	-0,00
	PRN-1COMVARBLOQACQ	PROPRE	-42 202,99	-42 202,99	EUR	-0,00
	PRN-1COMVARIABLE	PROPRE	-115 216,49	-115 216,49	EUR	-0,00
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-1 489 780,70</b>		<b>-0,01</b>
<b>Total Liquidités</b>				<b>2 092 566 819,91</b>		<b>18,20</b>
<b>Dossiers</b>						
<b>AD1 REME:PP livree (Doss.,SJ VMOB,CRNE)</b>						
PL—00180512	ESTR ITALY FRN 01/	PPLIV	96 599 661,00	43 620,11	EUR	0,00
PL—00180517	ESTR ITALY FRN 04/	PPLIV	203 400 000,00	91 846,40	EUR	0,00
PL—00180578	ESTR KING OF SPA 0	PPLIV	19 679 400,00	8 886,34	EUR	0,00
PL—00180520	PL/ES0000012049/23/0	PPLIV	18 369 120,00	6 638,40	EUR	0,00
PL—00180006	PL/ES00000121S7/10/0	PPLIV	199 999 325,50	201 510,43	EUR	0,00
PL—00180553	PL/ES00000125G3/23/0	PPLIV	15 974 400,00	5 772,97	EUR	0,00
PL—00180523	PL/ES00000126F3/23/0	PPLIV	18 630 000,00	6 732,68	EUR	0,00
PL—00180525	PL/ES0000012684/23/0	PPLIV	19 734 000,00	7 131,65	EUR	0,00
PL—00180524	PL/ES0000012726/23/0	PPLIV	17 500 000,00	6 324,31	EUR	0,00
PL—00180522	PL/ES0000012742/23/0	PPLIV	17 980 600,00	6 497,99	EUR	0,00
PL—00180528	PL/ES0000012767/23/0	PPLIV	15 909 600,00	5 749,55	EUR	0,00
PL—00180565	PL/IT0003621460/23/0	PPLIV	42 980 300,45	15 532,60	EUR	0,00
PL—00180567	PL/IT0005329344/23/0	PPLIV	22 563 467,82	8 154,19	EUR	0,00
PL—00180568	PL/IT0005415416/23/0	PPLIV	38 955 546,56	14 078,10	EUR	0,00
PL—00180514	PL/IT0005433690/23/0	PPLIV	33 312 000,00	12 038,59	EUR	0,00
PL—00180513	PL/IT0005436693/23/0	PPLIV	85 790 000,00	31 003,55	EUR	0,00

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PL—00180516	PL/IT0005495731/23/0	PPLIV	46 590 000,00	16 837,11	EUR	0,00
PL—00180515	PL/IT0005508590/23/0	PPLIV	86 076 000,00	31 106,91	EUR	0,00
PL—00180529	PL/IT0005523854/23/0	PPLIV	104 454 772,80	37 748,79	EUR	0,00
<b>Total AD1 REME:PP livree (Doss.,SJ VMOB,CRNE)</b>				<b>557 210,67</b>		<b>0,00</b>
<b>Total Dossiers</b>				<b>557 210,67</b>		<b>0,00</b>
<b>Creances negociables</b>						
<b>Interets postcomptes.</b>						
XS2554869185	BANK OF MONTREAL OISEST+0.4% 03/11/2023	PROPRE	50 000 000,00	50 170 504,45	EUR	0,44
FR0127239665	BANQUE FEDERATIVE D OISEST+0.06% 27/01/2023	PROPRE	17 000 000,00	17 013 753,23	EUR	0,15
FR0127744102	BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT OISEST+0.3% 14/08/2023	PROPRE	42 500 000,00	42 553 351,31	EUR	0,37
FR0127742668	BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT OISEST+0.34% 08/12/23	PROPRE	33 000 000,00	33 045 712,98	EUR	0,29
FR0127742676	BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT OISEST+0.34% 14/11/23	PROPRE	42 500 000,00	42 553 521,08	EUR	0,37
FR0127559591	BANQUE POSTALE LA OISEST+0.055% 24/01/2023	PROPRE	42 500 000,00	42 625 721,73	EUR	0,37
FR0127586552	BARCLAYS BANK IRELAND PLC OISEST+0.22% 02/05/2023	PROPRE	36 500 000,00	36 657 080,28	EUR	0,32
FR0127717306	BARCLAYS BANK IRELAND PLC OISEST+0.22% 17/05/2023	PROPRE	18 000 000,00	18 039 071,90	EUR	0,16
XS2445343846	BARCLAYS BANK PLC ESTR+0.1% 10/02/2023	PROPRE	58 000 000,00	58 079 785,44	EUR	0,51
XS2504778213	BARCLAYS BANK PLC OISESTR+0.24% 20/02/2023	PROPRE	42 500 000,00	42 684 486,37	EUR	0,37
FR0127657262	BARCLAYS BANK PLC OISEST+0.15% 17/02/2023	PROPRE	30 000 000,00	30 091 337,16	EUR	0,26
XS2540121147	BARCLAYS BANK PLC OISEST+0.21% 27/03/2023	PROPRE	18 000 000,00	18 067 694,55	EUR	0,16
XS2562656210	BARCLAYS BANK PLC OISEST+0.22% 01/06/2023	PROPRE	30 000 000,00	30 044 816,42	EUR	0,26
FR0127584185	BFCM BANQUE FEDER CREDI MU OISEST+0.18% 12/04/2023	PROPRE	9 000 000,00	9 035 325,58	EUR	0,08
FR0127584151	BFCM BANQUE FEDER CREDI MU OISEST+0.22% 10/07/2023	PROPRE	17 000 000,00	17 067 425,78	EUR	0,15
FR0127615997	BFCM OISESTR+0.15% 03/04/2023	PROPRE	37 000 000,00	37 123 447,63	EUR	0,32
FR0127464347	BFCM OISEST+0.15% 11/01/2023	PROPRE	17 000 000,00	17 060 198,41	EUR	0,15
FR0127739276	BFCM OISEST+0.2% 03/07/2023	PROPRE	31 000 000,00	31 040 383,79	EUR	0,27
FR0127616037	BFCM OISEST+0.20% 07/08/2023	PROPRE	22 000 000,00	22 069 388,24	EUR	0,19
FR0127615989	BFCM OISEST+0.23% 03/10/2023	PROPRE	17 000 000,00	17 053 806,89	EUR	0,15
FR0127744532	BFCM OISEST+0.3% 15/09/2023	PROPRE	44 000 000,00	44 048 848,92	EUR	0,38
FR0127534131	BNP PARIBAS OISEST+0.18% 31/07/2023	PROPRE	8 500 000,00	8 523 002,48	EUR	0,07

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0127637991	BNP PARIBAS OISEST+0.20% 04/08/2023	PROPRE	142 000 000,00	142 385 630,59	EUR	1,24
FR0127532614	BNP PARIBAS SA OISEST+0.18% 01/06/2023	PROPRE	18 000 000,00	18 072 720,00	EUR	0,16
FR0127532218	BNP PARIBAS SA OISEST+0.18% 04/05/2023	PROPRE	8 500 000,00	8 535 445,45	EUR	0,07
FR0127532846	BNP PARIBAS SA OISEST+0.2% 10/07/2023	PROPRE	78 000 000,00	78 316 190,98	EUR	0,68
FR0127534123	BNP PARIBAS SECURITI OISESTR+0.24% 31/10/2023	PROPRE	40 000 000,00	40 116 051,11	EUR	0,35
FR0127637983	BNP PARIBAS SECURITIES OISEST+0.16% 09/06/2023	PROPRE	111 000 000,00	111 268 132,53	EUR	0,97
FR0127488510	BNP PARIBAS SECURITIES OISEST+0.19% 05/07/2023	PROPRE	42 500 000,00	42 647 164,27	EUR	0,37
FR0127563031	BPCE OISEST+0.2% 20/02/2023	PROPRE	17 000 000,00	17 070 549,81	EUR	0,15
FR0127490342	BPCE SA OISEST+0.16% 07/02/2023	PROPRE	17 000 000,00	17 063 590,15	EUR	0,15
FR0127582270	BPCE SA OISEST+0.2% 02/05/2023	PROPRE	16 000 000,00	16 064 800,23	EUR	0,14
FR0127591909	BPCE SA OISEST+0.23% 24/07/2023	PROPRE	36 000 000,00	36 131 925,80	EUR	0,31
FR0127582262	BPCE SA OISEST+0.25% 02/08/2023	PROPRE	50 000 000,00	50 203 487,78	EUR	0,44
FR0127742544	BPCE SA OISEST+0.27% 09/10/2023	PROPRE	24 000 000,00	24 019 454,13	EUR	0,21
FR0127591792	BPCE SA OISEST+0.27% 22/09/2023	PROPRE	34 000 000,00	34 124 370,86	EUR	0,30
FR0127742551	BPCE SA OISEST+0.31% 08/12/2023	PROPRE	24 000 000,00	24 019 105,80	EUR	0,21
FR0127662726	BRED BANQUE OISEST+0.11% 19/01/2023	PROPRE	25 500 000,00	25 573 135,14	EUR	0,22
FR0127743492	BRED BANQUE POPULAIRE OISEST+0.11% 13/03/2023	PROPRE	100 000 000,00	100 108 109,72	EUR	0,87
FR0127663419	CAISSE CENTRALE DU CRED MU OISEST+0.18% 22/05/2023	PROPRE	16 000 000,00	16 047 336,35	EUR	0,14
FR0127584193	CD BANQUE FED.CREDIT MU POS 20230313 ESTROI0.17	PROPRE	9 000 000,00	9 035 333,26	EUR	0,08
FR0127591370	CD BANQUE FED.CREDIT MU POS 20230707 ESTROI0.2	PROPRE	42 500 000,00	42 653 078,63	EUR	0,37
FR0127685719	CD BANQUE FED.CREDIT MU POS 20231027 ESTROI0.24	PROPRE	39 000 000,00	39 097 304,78	EUR	0,34
FR0127713032	CD BARCLAYS BANK PLC POS 20230411 ESTROI0.22	PROPRE	33 000 000,00	33 085 369,90	EUR	0,29
FR0127713024	CD BARCLAYS BANK PLC POS 20230510 ESTROI0.22	PROPRE	75 000 000,00	75 189 011,25	EUR	0,65
FR0127684563	CD BPCE SA POS 20230303 ESTROI0.14	PROPRE	36 000 000,00	36 104 029,20	EUR	0,31
FR0127686246	CD BPCE SA POS 20230526 ESTROI0.19	PROPRE	9 000 000,00	9 025 829,13	EUR	0,08
FR0127686717	CD BPCE SA POS 20230627 ESTROI0.2	PROPRE	21 000 000,00	21 057 728,70	EUR	0,18
FR0127687715	CD BPCE SA POS 20230831 ESTROI0.22	PROPRE	19 000 000,00	19 045 643,91	EUR	0,17
FR0127637140	CD BPCE SA POS 20230907 ESTROI0.25	PROPRE	21 000 000,00	21 067 482,63	EUR	0,18

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0127637132	CD BPCE SA POS 20231010 ESTROIO.27	PROPRE	18 000 000,00	18 056 127,65	EUR	0,16
FR0127711812	CD BPCE SA POS 20231107 ESTROIO.27	PROPRE	42 500 000,00	42 589 745,71	EUR	0,37
FR0127495473	CD CRCAM NORMANDIE-SEIN POS 20230728 ESTROIO.27	PROPRE	11 000 000,00	11 042 243,24	EUR	0,10
FR0127640052	CD CREDIT AGRICOLE SA POS 20230207 ESTROIO.1	PROPRE	100 000 000,00	100 313 019,16	EUR	0,87
FR0127640078	CD CREDIT AGRICOLE SA POS 20230411 ESTROIO.15	PROPRE	25 500 000,00	25 581 798,05	EUR	0,22
FR0127687079	CD CREDIT AGRICOLE SA POS 20230628 ESTROIO.2	PROPRE	40 500 000,00	40 611 921,75	EUR	0,35
FR0127640060	CD CREDIT AGRICOLE SA POS 20231006 ESTROIO.28	PROPRE	30 000 000,00	30 097 279,00	EUR	0,26
FR0127711721	CD CREDIT INDUS ET COMM POS 20230307 ESTROIO.1	PROPRE	42 500 000,00	42 599 593,91	EUR	0,37
FR0127685701	CD CREDIT INDUS ET COMM POS 20230529 ESTROIO.18	PROPRE	39 000 000,00	39 108 033,25	EUR	0,34
FR0127698845	CD CREDIT LYONNAIS SACA POS 20230502 ESTROIO.15	PROPRE	19 000 000,00	19 048 805,99	EUR	0,17
FR0127640201	CD CREDIT LYONNAIS SACA POS 20230710 ESTROIO.23	PROPRE	27 000 000,00	27 090 360,68	EUR	0,24
FR0127686782	CD ING BANK NV POS 20231027 ESTROIO.31	PROPRE	8 500 000,00	8 528 410,42	EUR	0,07
FR0127713131	CD NATIXIS SA POS 20230508 ESTROIO.18	PROPRE	40 500 000,00	40 601 324,82	EUR	0,35
FR0127637223	CD NATIXIS SA POS 20230807 ESTROIO.22	PROPRE	100 000 000,00	100 320 178,89	EUR	0,87
FR0127688135	CD SOCIETE GENERALE POS 20230630 ESTROIO.2	PROPRE	200 000 000,00	200 546 075,55	EUR	1,74
FR0127590935	CREDIT AGRICOLE CORPORATE OISEST+0.25% 21/07/2023	PROPRE	42 500 000,00	42 671 474,16	EUR	0,37
FR0127561118	CREDIT AGRICOLE SA OISEST+ 0.3% 11/08/2023	PROPRE	22 500 000,00	22 604 025,75	EUR	0,20
FR0127746834	CREDIT AGRICOLE SA OISEST+0.11% 22/03/2023	PROPRE	17 000 000,00	17 007 021,19	EUR	0,15
FR0127586735	CREDIT AGRICOLE SA OISEST+0.28% 15/09/2023	PROPRE	81 000 000,00	81 320 355,23	EUR	0,71
FR0127747006	CREDIT AGRICOLE SA OISEST+0.28% 22/09/2023	PROPRE	25 000 000,00	25 007 270,00	EUR	0,22
FR0127557611	CREDIT AGRICOLE SA OISEST+0.30% 04/08/2023	PROPRE	42 000 000,00	42 197 282,17	EUR	0,37
FR0127746826	CREDIT AGRICOLE SA OISEST+0.34% 22/12/2023	PROPRE	85 000 000,00	85 022 876,33	EUR	0,74
FR0127717439	CREDIT INDUSTRIEL ET OISEST+0.24% 18/09/2023	PROPRE	34 000 000,00	34 063 583,97	EUR	0,30
FR0127745950	CREDIT LYONNAIS OISEST+0.11% 20/03/2023	PROPRE	68 000 000,00	68 035 167,34	EUR	0,59
FR0127586750	CREDIT LYONNAIS OISEST+0.29% 15/09/2023	PROPRE	18 000 000,00	18 073 015,05	EUR	0,16
FR0127636738	CREDIT LYONNAIS SA OISEST+0.29% 05/10/2023	PROPRE	13 000 000,00	13 044 220,54	EUR	0,11
FR0127663864	CREDIT MUTUEL ARKEA OISEST+0.17% 24/05/2023	PROPRE	4 000 000,00	4 011 291,57	EUR	0,03
FR0127641670	CREDIT MUTUEL ARKEA OISEST+0.2% 10/07/2023	PROPRE	9 000 000,00	9 028 447,13	EUR	0,08

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0127592279	CREDIT MUTUEL ARKEA OISEST+0.2% 26/09/2023	PROPRE	50 000 000,00	50 185 598,61	EUR	0,44
FR0127641712	CREDIT MUTUEL ARKEA OISEST+0.27% 10/10/2023	PROPRE	7 000 000,00	7 023 484,09	EUR	0,06
FR0127740266	ENGIE OISEST+0.09% 09/01/2023	PROPRE	21 000 000,00	21 021 564,03	EUR	0,18
FR0127740233	ENGIE SA OISEST+0.09% 05/01/2023	PROPRE	17 000 000,00	17 019 941,95	EUR	0,15
FR0127644054	ING BANK NV OISEST+0.14% 14/04/2023	PROPRE	23 500 000,00	23 582 913,94	EUR	0,21
FR0127741256	JYSK BANK OISEST+0.325% 06/12/2023	PROPRE	18 000 000,00	18 025 351,90	EUR	0,16
FR0127411660	LA BANQUE POSTALE OISEST+0.15% 03/02/2023	PROPRE	25 500 000,00	25 595 167,91	EUR	0,22
XS2539610662	LLOYDS BANK CORP ESTR+0.17% 27/03/2023	PROPRE	9 000 000,00	9 033 082,50	EUR	0,08
XS2544917300	LLOYDS BANK CORPORATE MAR OISEST+ 0.17% 06/04/2023	PROPRE	35 500 000,00	35 623 204,72	EUR	0,31
FR0127495465	NORMANDIE OISESTR+0.3% 29/09/2023	PROPRE	2 000 000,00	2 007 492,45	EUR	0,02
FR0127495481	NORMANDIE SEINE OISEST+0.21% 29/05/2023	PROPRE	7 000 000,00	7 025 785,32	EUR	0,06
XS2440670342	SOCIETE GENERALE LU OISESTR+0.08% 14/02/2023	PROPRE	34 000 000,00	34 042 088,51	EUR	0,30
FR0127581207	SOCIETE GENERALE OISESTR+0.22 31/05/2023	PROPRE	42 000 000,00	42 177 013,08	EUR	0,37
FR0127217026	SOCIETE GENERALE OISEST+0.075% 02/02/2023	PROPRE	23 000 000,00	23 022 127,01	EUR	0,20
FR0127217042	SOCIETE GENERALE OISEST+0.075% 06/02/2023	PROPRE	23 000 000,00	23 024 876,93	EUR	0,20
FR0127151977	SOCIETE GENERALE OISEST+0.08% 20/01/2023	PROPRE	50 000 000,00	50 047 172,22	EUR	0,44
FR0127441394	SOCIETE GENERALE OISEST+0.23% 23/02/2023	PROPRE	42 800 000,00	42 978 783,32	EUR	0,37
FR0127441402	SOCIETE GENERALE OISEST+0.23% 23/02/2023	PROPRE	18 200 000,00	18 277 450,15	EUR	0,16
FR0127684068	SOCIETE GENERALE OISEST+0.30% 10/11/2023	PROPRE	61 000 000,00	61 161 133,19	EUR	0,53
FR0127637595	SOCIETE GENERALE OISEST+0.30% 31/10/2023	PROPRE	26 000 000,00	26 077 306,67	EUR	0,23
FR0127718197	SOCIETE GENERALE OISEST+0.32% 23/11/2023	PROPRE	42 500 000,00	42 599 719,99	EUR	0,37
FR0127699314	SOCIETE GENERALE SA OISEST+0.30% 07/11/2023	PROPRE	61 000 000,00	61 166 735,20	EUR	0,53
<b>Total Interets postcomptes.</b>				<b>3 620 715 618,90</b>		<b>31,49</b>
<b>Interets precomptes.</b>						
XS2569446854	ABB FINANCE BV ZCP 19/01/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 978 910,04	EUR	0,17
XS2535262898	AKZO NOBEL NV ZCP 16/01/2023	CVTSWP	30 000 000,00	29 970 533,97	EUR	0,26
FR0127539809	ARVAL NCPPRE CPTÉ 13/01/2023	CVTSWP	17 000 000,00	16 988 992,36	EUR	0,15
FR0127540351	ARVAL SERVICE LEASE ZCP 22/02/2023	CVTSWP	8 500 000,00	8 472 504,39	EUR	0,07
FR0127540344	ARVAL SERVICE LEASE ZCP 23/01/2023	CVTSWP	8 500 000,00	8 490 605,43	EUR	0,07

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2559472142	BANK OF AMERICA EUROPE DAC CDN 18/05/2023	CVTSWP	9 500 000,00	9 404 350,38	EUR	0,08
BE6338690314	BELFIUS BANK SA ZCP 01/02/2023	CVTSWP	100 000 000,00	99 818 999,84	EUR	0,87
BE6338709502	BELFIUS BANK SA ZCP 31/01/2023	CVTSWP	150 000 000,00	149 737 312,33	EUR	1,30
XS2571801237	BMW FINANCE NV ZCP 13/01/2023	PROPRE	100 000 000,00	99 922 566,12	EUR	0,87
BE6336559347	BNP PARIBAS FORTIS ZCP 08/02/2023	CVTSWP	42 500 000,00	42 405 721,52	EUR	0,37
IT0005523854	BOT 0% 14/12/2023	PPLIV	107 508 000,00	104 454 772,80	EUR	0,91
IT0005523185	CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA ZCP 24/03/2023	CVTSWP	17 000 000,00	16 908 318,92	EUR	0,15
IT0005523193	CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA ZCP 31/01/2023	CVTSWP	18 000 000,00	17 968 546,04	EUR	0,16
FR0127699678	CD MEDIOBANCA SPA PRE 20230131 1.85	CVTSWP	25 000 000,00	24 961 067,09	EUR	0,22
FR0127744482	CDC HABITAT SA ZCP 17/04/2023	CVTSWP	12 000 000,00	11 909 981,29	EUR	0,10
IT0005513186	CP CASSA DEPOSITI E PRESTI PRE 20230214 1.795	CVTSWP	53 000 000,00	52 857 644,79	EUR	0,46
IT0005514382	CP CASSA DEPOSITI E PRESTI PRE 20230228 1.93	PROPRE	21 000 000,00	20 923 416,81	EUR	0,18
XS2554331723	CP JOHNSON CONTROLS INC PRE 20230307 2.1	CVTSWP	50 000 000,00	49 787 724,71	EUR	0,43
FR0127637215	CP NORDEA BANK ABP PRE 20231005 2.47	CVTSWP	25 000 000,00	24 422 726,72	EUR	0,21
XS2554746854	CP REPSOL INTL FINANCE BV PRE 20230110 1.71	CVTSWP	39 000 000,00	38 974 739,93	EUR	0,34
BE6337983033	CP SUMITOMO MITSUI BANKING C PRE 20230109 1.78	PROPRE	30 000 000,00	29 985 160,68	EUR	0,26
XS2571404743	DEUTSCHE TELEKOM AG ZCP 01/02/2023	PROPRE	150 000 000,00	149 764 732,04	EUR	1,30
XS2552640018	DNB BANK ASA ZCP 01/08/2023	CVTSWP	70 000 000,00	68 822 819,66	EUR	0,60
XS2553964557	DNB BANK ASA ZCP 03/11/2023	CVTSWP	100 000 000,00	97 306 504,00	EUR	0,85
FR0127693903	EDF ZCP 21/02/2023	CVTSWP	100 000 000,00	99 672 812,14	EUR	0,87
FR0127638817	ELECTRICITE DE FRANCE ZCP 14/03/2023	CVTSWP	146 000 000,00	145 304 345,70	EUR	1,26
FR0127533380	ELECTRICITE DE FRANCE ZCP 27/01/2023	CVTSWP	25 500 000,00	25 462 821,17	EUR	0,22
ES05306742Z5	ENDESA SA ZCP 17/02/2023	CVTSWP	80 000 000,00	79 752 593,57	EUR	0,69
ES05306742I1	ENDESA SA ZCP 22/02/2023	CVTSWP	11 000 000,00	10 961 849,19	EUR	0,10
ES05306742H3	ENDESA SA ZCP 23/02/2023	CVTSWP	17 500 000,00	17 437 975,44	EUR	0,15
ES05306742J9	ENDESA SA ZCP 24/02/2023	CVTSWP	17 500 000,00	17 436 632,51	EUR	0,15
XS2562953187	FIDELITY NATIONAL INFORM ZCP 31/01/2023	CVTSWP	63 000 000,00	62 878 774,54	EUR	0,55
XS2562995857	FIDELITY NATIONAL ZCP 30/01/2023	CVTSWP	14 000 000,00	13 973 884,63	EUR	0,12

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2565613523	FISERV INC ZCP 09/02/2023	CVTSWP	30 000 000,00	29 933 565,57	EUR	0,26
XS2533028796	IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 12/01/2023	CVTSWP	17 000 000,00	16 988 604,66	EUR	0,15
XS2568713197	IBERDROLA INTERNATIONAL ZCP 13/03/2023	CVTSWP	40 000 000,00	39 812 576,93	EUR	0,35
XS2566059536	ING BANK NV NETHERLANDS ZCP 01/12/2023	CVTSWP	17 000 000,00	16 492 403,40	EUR	0,14
XS2508738916	ING BANK NV NETHERLANDS ZCP 21/07/2023	CVTSWP	9 000 000,00	8 855 887,75	EUR	0,08
XS2433124422	ING BANK NV ZCP 12/01/2023	CVTSWP	9 000 000,00	8 993 499,50	EUR	0,08
XS2444476605	ING BANK ZCP 08/02/2023	CVTSWP	8 500 000,00	8 481 220,47	EUR	0,07
XS2555418974	INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC ZCP 09/03/2023	CVTSWP	23 000 000,00	22 899 900,22	EUR	0,20
XS2555419436	INTESA SANPAOLO BANK IRELAND ZCP 11/04/2023	CVTSWP	53 500 000,00	53 125 319,35	EUR	0,46
XS2558576570	INTESA SANPAOLO BANK IRELAND ZCP 17/04/2023	CVTSWP	12 500 000,00	12 406 182,49	EUR	0,11
XS2541612920	INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOUR ZCP 03/02/2023	CVTSWP	52 000 000,00	51 898 679,46	EUR	0,45
XS2547624077	INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOUR ZCP 14/02/2023	CVTSWP	6 000 000,00	5 983 985,74	EUR	0,05
XS2547624663	INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOUR ZCP 14/03/2023	CVTSWP	12 000 000,00	11 943 186,98	EUR	0,10
XS2536445831	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 16/01/2023	CVTSWP	30 000 000,00	29 971 966,30	EUR	0,26
XS2558577545	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 16/05/2023	CVTSWP	16 500 000,00	16 333 379,14	EUR	0,14
XS2558577206	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 17/04/2023	CVTSWP	4 000 000,00	3 969 978,40	EUR	0,03
XS2555418545	INTESA SANPAOLO LU ZCP 09/03/2023	CVTSWP	26 000 000,00	25 886 843,73	EUR	0,23
FR0127712463	ITM ENTREPRISES SA ZCP 07/02/2023	CVTSWP	4 000 000,00	3 989 633,82	EUR	0,03
FR0127662783	ITM ENTREPRISES ZCP 19/01/2023	CVTSWP	4 000 000,00	3 994 723,41	EUR	0,03
FR0127684134	JYSKE BANK A/S ZCP 24/07/2023	CVTSWP	40 000 000,00	39 350 149,51	EUR	0,34
XS2548086953	LLOYDS BANK CORPORA ZCP 17/02/2023	CVTSWP	8 000 000,00	7 982 789,67	EUR	0,07
XS2548086870	LLOYDS BANK CORPORATE MARKET ZCP 17/04/2023	CVTSWP	21 000 000,00	20 848 047,79	EUR	0,18
XS2564362056	NATIONAL GRID PLC ZCP 11/01/2023	CVTSWP	25 000 000,00	24 981 491,21	EUR	0,22
XS2538795480	NATWEST MARKETS NV ZCP 11/04/2023	CVTSWP	10 500 000,00	10 439 931,90	EUR	0,09
XS2529294956	NATWEST MARKETS PLC ZCP 01/03/2023	CVTSWP	51 000 000,00	50 847 129,36	EUR	0,44
XS2543111541	NORDEA BANK ABP LONDON BRANCH CDN 04/10/2023	PROPRE	32 000 000,00	31 264 361,73	EUR	0,27
XS2544594026	NORDEA BANK ABP ZCP 05/10/2023	CVTSWP	9 000 000,00	8 792 181,62	EUR	0,08
XS2509776899	NORDEA BANK ABP ZCP 24/07/2023	CVTSWP	42 500 000,00	41 833 766,09	EUR	0,36

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2551819472	NORDEA BANK ABP ZCP 28/04/2023	CVTSWP	50 000 000,00	49 626 316,90	EUR	0,43
XS2555686711	NTT FINANCE UK LIMITED ZCP 10/02/2023	CVTSWP	31 000 000,00	30 931 282,23	EUR	0,27
XS2531760242	OP CORPORATE BANK PLC ZCP 07/03/2023	CVTSWP	50 000 000,00	49 803 184,24	EUR	0,43
XS2569439560	OP CORPORATE BANK PLC ZCP 15/12/2023	CVTSWP	35 000 000,00	33 905 187,37	EUR	0,29
XS2532615528	OP CORPORATE BANK ZCP 09/03/2023	CVTSWP	40 000 000,00	39 837 674,23	EUR	0,35
XS2542746404	REPSOL EUROPE FINANCE ZCP 03/02/2023	CVTSWP	68 500 000,00	68 357 243,62	EUR	0,59
XS2551809671	SANTANDER CONSUMER FIN ZCP 30/01/2023	CVTSWP	150 000 000,00	149 734 516,54	EUR	1,30
XS2549702558	SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB ZCP 20/10/2023	CVTSWP	50 000 000,00	48 770 083,52	EUR	0,42
FR0127542068	SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN ZCP 24/07/2023	CVTSWP	50 000 000,00	49 241 906,30	EUR	0,43
XS2551272763	SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN ZCP 27/04/2023	CVTSWP	50 000 000,00	49 648 069,08	EUR	0,43
XS2551755056	SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN ZCP 28/04/2023	CVTSWP	100 000 000,00	99 288 042,74	EUR	0,86
FR0127464180	SOCIETE GENERALE ZCP 03/01/2023	PROPRE	100 000 000,00	99 981 079,69	EUR	0,87
XS2545662418	SSE LN ZCP 11/01/2023	CVTSWP	15 000 000,00	14 988 979,60	EUR	0,13
XS2568638048	SSE PLC ZCP 15/03/2023	CVTSWP	20 000 000,00	19 900 427,38	EUR	0,17
XS2551753358	SVENSKA HANDELSBANK ZCP 28/04/2023	CVTSWP	111 000 000,00	110 146 789,57	EUR	0,96
XS2551280352	SVENSKA HANDELSBANKEN AB ZCP 26/10/2023	CVTSWP	45 000 000,00	43 828 038,26	EUR	0,38
XS2550862432	SWEDBANK AB ZCP 26/07/2023	CVTSWP	50 000 000,00	49 185 561,14	EUR	0,43
XS2552256690	SWEDBANK AB ZCP 28/04/2023	CVTSWP	100 000 000,00	99 270 416,55	EUR	0,86
XS2546369831	THE TORONTO DOMINION BANK CDN 11/10/2023	CVTSWP	50 000 000,00	48 758 643,54	EUR	0,42
XS2567005066	UNICREDIT SPA ZCP 06/04/2023	CVTSWP	36 000 000,00	35 771 628,66	EUR	0,31
XS2554845672	UNICREDIT SPA ZCP 07/03/2023	CVTSWP	80 000 000,00	79 676 025,87	EUR	0,69
XS2546397295	UNICREDIT SPA ZCP 10/02/2023	CVTSWP	38 500 000,00	38 409 103,82	EUR	0,33
XS2569523199	UNICREDIT SPA ZCP 16/03/2023	CVTSWP	57 000 000,00	56 732 376,03	EUR	0,49
XS2564356918	VATTENFALL AB ZCP 05/04/2023	CVTSWP	30 000 000,00	29 835 522,22	EUR	0,26
FR0127540310	VEOLIA ENVIRONMENT SA ZCP 23/01/2023	CVTSWP	40 000 000,00	39 949 985,28	EUR	0,35
FR0127638023	VEOLIA ENVIRONNEMEN ZCP 07/02/2023	CVTSWP	19 500 000,00	19 457 161,76	EUR	0,17

# SG MONETAIRE PLUS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0127588145	VINCI SA ZCP 20/03/2023	CVTSWP	30 000 000,00	29 854 900,76	EUR	0,26
<b>Total Interets precomptes.</b>				<b>3 760 311 873,85</b>		<b>32,70</b>
<b>Total Creances negociables</b>				<b>7 381 027 492,75</b>		<b>64,19</b>
<b>Total SG MONETAIRE PLUS</b>				<b>11 498 553 591,96</b>		<b>100,00</b>



## Caractéristiques principales du fonds

**Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.**

### SG MONETAIRE PLUS

**Classe I - Code ISIN : (C) FR0000003964**

Cette SICAV est gérée par Société Générale Gestion, société de Amundi

### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard  
 En souscrivant à SG MONETAIRE PLUS - I, vous investissez dans un OPC exposé à des titres de créance et des instruments du marchés monétaire de la zone euro via des titres dont l'échéance maximale est de 2 ans.

L'objectif est de surperformer l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres des fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre Sicav pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre Sicav, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre Sicav.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
  - normalisation par l'exclusion de certains émetteurs :
    - o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
    - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
    - o exclusion des entreprises qui contrevenaient gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
    - o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
  - Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.
- L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion exploite activement le différentiel de rendement entre les émissions publiques et privées et procède à des arbitrages entre des titres indexés sur l'€STR (taux variable) et des investissements à taux fixe.

L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Il s'agit de titres libellés en euro ou toute autre devise, émis par des entités privées ou publiques. Ces titres sont choisis, au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus d'appréciation et de suivi des risques interne au groupe Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion). Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

La SICAV peut effectuer des dépôts jusqu'à 100% de l'actif.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

Des dérivés de change peuvent être utilisés à titre de couverture.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont systématiquement réinvestis chaque année.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La durée de placement recommandée est de 1 jour à 3 mois.

### Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Le niveau de risque de cette SICAV reflète principalement le risque de son indice de référence €STR.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.



## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### SG MONETAIRE PLUS

Classe I2 - Code ISIN : (C) FR0013065257

Cette SICAV est gérée par Société Générale Gestion, société de Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard  
En souscrivant à SG MONETAIRE PLUS - I2, vous investissez dans un OPC exposé à des titres de créance et des instruments du marchés monétaire de la zone euro via des titres dont l'échéance maximale est de 2 ans.

L'objectif est de surperformer l'€STR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres des fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative de votre Sicav pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement de votre Sicav, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital de votre Sicav.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion exploite activement le différentiel de rendement entre les émissions publiques et privées et procède à des arbitrages entre des titres indexés sur l'€STR (taux variable) et des investissements à taux fixe. L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Il s'agit de titres libellés en euro ou toute autre devise, émis par des entités privées ou publiques.

Ces titres sont choisis, au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus d'appréciation et de suivi des risques interne au groupe Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion). Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

La SICAV peut effectuer des dépôts jusqu'à 100% de l'actif.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

Des dérivés de change peuvent être utilisés à titre de couverture.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

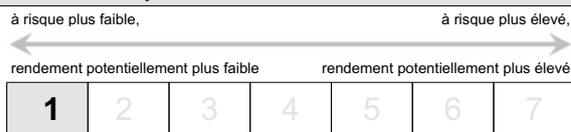
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La durée de placement recommandée est de 1 jour à 3 mois.

#### Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Le niveau de risque de cette SICAV reflète principalement le risque de son indice de référence €STR.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

# SG MONETAIRE PLUS



## Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### SG MONETAIRE PLUS

Classe P - Code ISIN : (C) FR0011362094

Cette SICAV est gérée par Société Générale Gestion, société de Amundi

#### Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : OPC Monétaire à Valeur Liquide Variable Standard  
En souscrivant à SG MONETAIRE PLUS - P, vous investissez dans un OPC exposé à des titres de créance et des instruments du marchés monétaire de la zone euro via des titres dont l'échéance maximale est de 2 ans.

L'objectif est de surperformer l'ESTR capitalisé, indice représentatif du taux monétaire de la zone euro, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres des fonds. Cependant dans certaines situations de marché telles que la généralisation de taux de rendement négatifs sur le marché monétaire, la valeur liquidative de votre SICAV pourra baisser de manière structurelle et la performance pourra être inférieure à celle de l'ESTR capitalisé, après prise en compte des frais courants.

Le fonds intègre des critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
  - o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
  - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
  - o exclusions des entreprises qui contrevennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
  - o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion exploite activement le différentiel de rendement entre les émissions publiques et privées et procède à des arbitrages entre des titres indexés sur l'ESTR (taux variable) et des investissements à taux fixe. L'équipe de gestion sélectionne des instruments du marché monétaire de haute qualité en tenant compte également de leur durée de vie résiduelle. Il s'agit de titres libellés en euro ou toute autre devise, émis par des entités privées ou publiques.

Ces titres sont choisis, au sein d'un univers d'investissement déterminé préalablement selon un processus d'appréciation et de suivi des risques interne au groupe Amundi (groupe d'appartenance de la société de gestion). Pour évaluer la qualité de crédit de ces instruments, la société de gestion peut se référer, lors de leur acquisition, de manière non exclusive, aux notations de catégorie « investment grade » des agences de notation reconnues qu'elle estime les plus pertinentes ; elle veille toutefois à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations durant toute la durée de détention des titres.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncé par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

La SICAV peut effectuer des dépôts jusqu'à 100% de l'actif.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

Des dérivés de change peuvent être utilisés à titre de couverture.

La SICAV bénéficie du label ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées de la SICAV sont systématiquement réinvestis chaque année.

Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La durée de placement recommandée est de 1 jour à 3 mois.

#### Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,  
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Le niveau de risque de cette SICAV reflète principalement le risque de son indice de référence ESTR.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie..

Dénomination du produit :  
SG MONETAIRE PLUS

Identifiant d'entité juridique:  
9695004OD683AJ5MG961

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_%

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **46.93%** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de l'exercice, le produit a continuellement promu les caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant à avoir un score ESG plus élevé que le score ESG de **EONIA**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'indice de référence, la performance ESG a été évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, pour chacune des trois caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

# SG MONETAIRE PLUS

Le produit est labélisé ISR (Investissement social et responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise ainsi à évaluer leurs comportements Environnementaux, Sociétaux en terme de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivantes:

- les exclusions légales sur l'armement controversé
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac; (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr))

2- Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradé à F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai de 3 mois

3- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs

4. Le produit a favorisé les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la

société de gestion.(approche « best in class »). à l'exception des exclusion ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

## ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche « Best-in-class ».

Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à évaluer la dynamique dans laquelle les entreprises évoluent.

Pour plus de détails, veuillez-vous référer à la section Investissement durable du Prospectus.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est mesuré par rapport au score ESG de l'indice de référence du Produit.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est de **C+**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence est **D+**

A la fin de la période:

- **99.67%** % des titres en portefeuille ont une notation ESG
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est de **C+**

- **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

- 1) suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
- 2) ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

Afin d'être considérée comme avoir contribué aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire de l'investissement doit être « la plus performante » au sein de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, respect des droits de l'homme, questions de lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi utilise deux tests :

Le premier test « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Obligatoires (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité en carbone n'appartient pas au dernier décile du secteur).

En plus des critères qui ont été développés spécifiquement pour ce test, Amundi considère déjà des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Obligatoires dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées).

Amundi ne prend actuellement pas en compte tous les indicateurs des Principales Incidences Obligatoires inclus dans l'Annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 22/2018 de la Commission dans le cadre de ce premier test DNSH mais s'efforce de les inclure progressivement au fur et à mesure de l'amélioration de la qualité et de la couverture des données ;

Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier test, Amundi a défini un second test afin de vérifier que l'entreprise bénéficiaire de l'investissement n'a pas une performance environnementale ou sociale globale qui fait partie des pires de son secteur.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (do not significant harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ont été intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles

après de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre méthodologie de notation exclusive) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).

# SG MONETAIRE PLUS

- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur comment les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, merci de consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2022 au 31/12/2022**

Largest Investments	Sector	% Assets	Country
AMUNDI EURO LIQUIDITY RATED SRI I2 (C)	Fonds	4.28 %	FRA
CCTS FRN 04/25	Emprunts d'Etats	1.75 %	ITA
NCP 30/06/23 SOGN EUR V ESTR OIS +0.2	Bancaire	1.73 %	FRA
SPAIN 4.70% 07/41	Emprunts d'Etats	1.56 %	ESP
RCP 01/02/23 DEUTELK EUR F 1.97	Communications	1.29 %	NLD
RCP 30/01/23 SANTCFSP EUR F 1.65	Sociétés financières	1.29 %	ESP
RCP 31/01/23 BELFIUSB EUR F 1.585	Bancaire	1.29 %	BEL
NCP 14/03/23 EDF EUR F 2.215	OWNED_NO_GUARANTEE	1.25 %	FRA
NCP 04/08/23 BNPP EUR V ESTR OIS +0.2	Bancaire	1.22 %	FRA
DAT 07/03/23 BRED EUR V ESTR OIS +0.13 P	Autres	1.17 %	FRA

# SG MONETAIRE PLUS

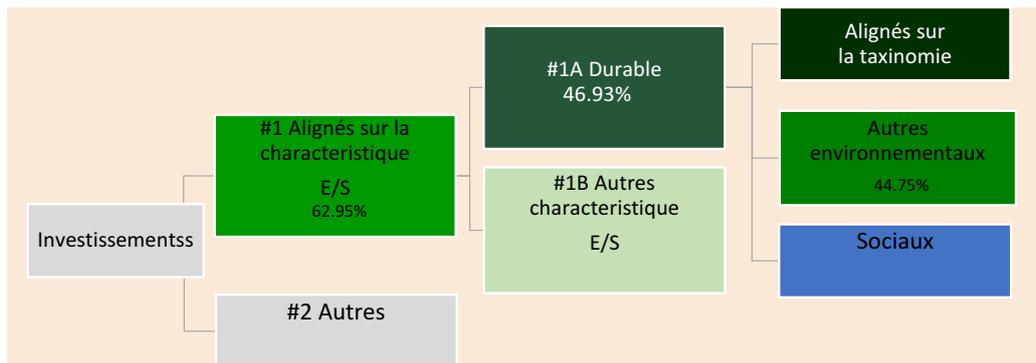
NCP 09/06/23 BNPP EUR V ESTR OIS +0.16	Bancaire	0.96 %	FRA
RCP 28/04/23 SHBS EUR F 2.1	Bancaire	0.95 %	SWE
NCP 07/08/23 NATEXS EUR V ESTR OIS +0.22	Bancaire	0.86 %	FRA
NCP 07/02/23 CREDAGRI EUR V ESTR OIS +0.	Bancaire	0.86 %	FRA
NCP 13/03/23 BRED EUR V ESTR OIS +0.11	Bancaire	0.86 %	FRA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et sociale
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

# SG MONETAIRE PLUS

<b>Sector</b>	<b>% Assets</b>
Bancaire	45.67 %
Emprunts d'Etats	8.23 %
Autres	6.69 %
Fonds	4.51 %
OWNED_NO_GUARANTEE	3.54 %
Consommation Discrétionnaire	2.97 %
Électricité	2.08 %
Communications	1.55 %
Sociétés financières	1.29 %
Biens de Consommation de Base	1.22 %
Énergie	0.92 %
Technologie	0.92 %
Biens d'équipement	0.86 %
Autres services aux collectivités	0.51 %
MORTGAGE_ASSETS	0.36 %
Gaz naturel	0.33 %

Transport	0.29 %
Industrie de base	0.26 %
Fonds de placement immobilier (FPI)	0.19 %
Liquidités	17.62 %

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

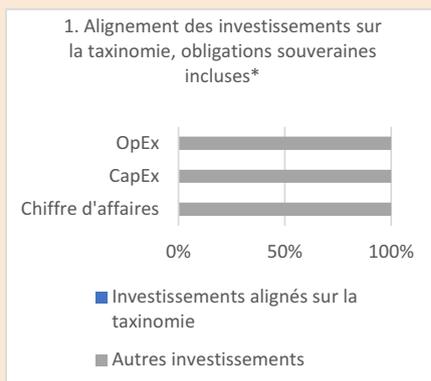
Les activités habilitantes permettent directement à



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Des données fiables concernant la Taxinomie n'étaient pas disponibles au cours de la période.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit fini que les obligations souveraines.**



Données non disponibles

\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

## ● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Des données fiables concernant les activités transitoires et habilitantes n'étaient pas disponibles au cours de la période.

d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives bas carbone et ont entre autres des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances..

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Des données fiables concernant la taxinomie européenne n'étaient pas disponibles au cours des périodes de référence précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020.



● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?**

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie est de 44.75%.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxinomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.



● **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Le produit ne s'engage pas à avoir des investissements durables sociaux



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

Les liquidités et les instruments non notés détenus aux fins de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles..



● **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?**

Des indicateurs de durabilité sont continuellement mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gestionnaires du portefeuille d'évaluer l'impact de leurs décisions d'investissement.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'AMUNDI, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-

# SG MONETAIRE PLUS

mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'AMUNDI définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles du portefeuille de ce produit. Notre rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://about.amundi.com/esg-documentation>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'ils promeuvent.

Ce produit n'a pas de d'indice de référence ESG

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas de d'indice de référence ESG

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas de d'indice de référence ESG

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas de d'indice de référence ESG

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas de d'indice de référence ESG

# Reporting fonds Article 29 LEC

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, du 8 novembre 2019 qui clarifie et renforce le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché, a été publié au Journal Officiel le 27 mai 2021.

A date de clôture de l'exercice, le portefeuille ne prenait en compte dans sa stratégie, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Toutefois, Amundi a intégré dans le rapport des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier l'empreinte sur la biodiversité des actifs détenus ainsi que le score de température du portefeuille. Les informations, indicateurs et méthodologies décrits sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Bien que ce rapport ait été préparé et revu avec attention et vigilance, Amundi et ses fournisseurs de données déclinent toute responsabilité concernant de potentielles erreurs ou omissions contenues dans ce document et déclinent toute responsabilité si une tierce personne ou organisation utilise le contenu de ce rapport et subit une perte ou un préjudice direct ou en conséquence. Amundi a aussi intégré dans le rapport des plans d'amélioration continue comprenant notamment l'identification des opportunités d'amélioration et des informations relatives aux actions correctives et changements stratégiques et opérationnels effectués.

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (dite LEC) sur le reporting extra-financier des acteurs de marché.

Le document présente :

1. La stratégie climat du portefeuille, notamment si celui-ci a une stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
2. La stratégie d'alignement du portefeuille, avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

De plus amples informations sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable d'Amundi et dans notre rapport climat disponibles sur notre site internet <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

### **1. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris**

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris concernant la limitation du réchauffement climatique.

#### **Le fonds bénéficie du label ISR et publie un indicateur de performance sur l'environnement**

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, il a pour objectif de rendre plus visible les produits ISR pour les épargnants en France et en Europe. Le Label ISR constitue un repère unique pour les épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, et permet de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Le fonds reporte mensuellement sur quatre indicateurs de performance pour évaluer la qualité ESG du portefeuille, dont un indicateur de performance sur l'environnement, notamment en matière de mesure Carbone du portefeuille. Le fonds s'engage aussi à obtenir un meilleur résultat par rapport à l'indice de référence sur 2 des 4 indicateurs.

Le fonds a sélectionné l'indicateur environnement sur lequel il devra obtenir un meilleur résultat que l'indice de référence tout en gardant une couverture de 90% de l'univers d'investissement. Le fonds caractérise cette performance au travers de la production d'un indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes (scope 1) et indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication d'un produit (scope 2) de son portefeuille (en tonnes d'équivalents de CO<sub>2</sub>), en valeur absolue ou relative (par référence, par exemple, à l'indice de référence ou aux encours).

Des reportings ESG sont publiés chaque mois pour les fonds ouverts ISR. Ils comparent notamment la note ESG du portefeuille à celle de son indice de référence ou univers d'investissement, qui doit obtenir un meilleur résultat par rapport à l'indice de référence / univers de départ. Des commentaires sur les performances ESG des émetteurs en portefeuille viennent compléter ces informations. Amundi répond également chaque année au Code de Transparence Européen. Ce code est conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF (European Sustainable Investment Forum) et permet aux asset managers d'apporter des informations transparentes et précises sur la gestion des fonds ISR à destination de leurs clients.

### Indicateurs extra-financiers

Amundi intègre, quand cela est pertinent, des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier le score de température du portefeuille.

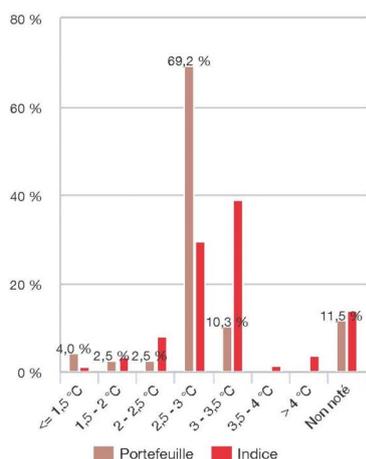
Amundi utilise trois fournisseurs de données pour calculer le score de température des portefeuilles : Iceberg Data Lab, Trucost et CDP. Leurs méthodologies sont proches : ils analysent les données historiques et/ou les cibles publiées par les émetteurs sur la réduction de carbone afin d'obtenir un score de température moyen.

Il y a cependant des différences notables entre les trois méthodologies :

- Les trois fournisseurs analysent l'ambition de l'émetteur. Cependant, Trucost et Iceberg Data Lab intègrent les émissions passées dans les leurs estimations des trajectoires.
- Iceberg Data Lab est le seul fournisseur à tenir compte de façon pro-active de la crédibilité des émetteurs. Ils analysent les actions mises en place par rapport aux engagements des émetteurs.
- Beaucoup d'émetteurs n'ont pas encore publié d'objectif de réduction d'émissions carbone. En conséquence, CDP a choisi d'appliquer une trajectoire 3.2°C degré par défaut pour ces émetteurs.
- Trucost a développé une méthodologie plus précise pour agréger les températures au niveau d'un portefeuille. Au lieu d'utiliser une moyenne pondérée, Trucost prend en compte les budgets carbone de chaque entreprise par rapport à un scénario de référence afin de les agréger au niveau d'un portefeuille.

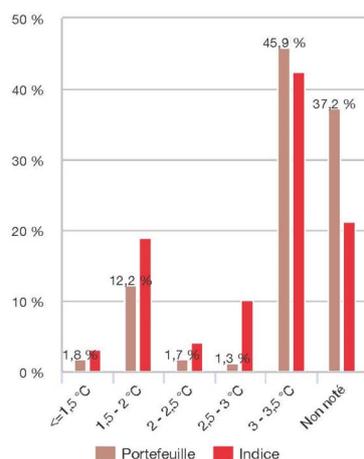
#### Méthode 1 - Température Iceberg Data Lab (°C)

	Portefeuille	Indice
Température (°C)	2,7	3,0



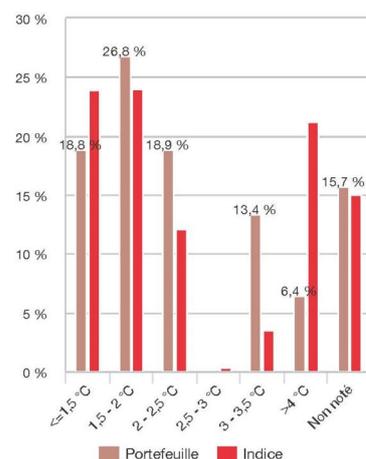
#### Méthode 2 - Température CDP (°C)

	Portefeuille	Indice
Température (°C)	2,8	2,7



#### Méthode 3 - Température Trucost (°C)

	Portefeuille	Indice
Trucost temperature c.	1,6	2,1



### Politiques d'exclusion

#### Politique d'exclusion du charbon thermique

La combustion du charbon est le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine. En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, déclenchant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs. Chaque année depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et seuils de sa politique sur le charbon thermique.

#### Amundi exclut :

- Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d'un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des développeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l'objet d'un suivi annuel.
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante (Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie) ;
- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et aux accords de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité scientifique du Crédit Agricole, qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Rapport d'analyse du climat et les "Science Based Targets".

#### Champ d'application de la politique d'exclusion

Cette politique est applicable à toutes les sociétés mais elle affecte principalement les entreprises minières, les services publics et les sociétés d'infrastructure de transport. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion pour les entités suivantes du Groupe Amundi : Amundi Asset Management, BFT IM, CPR AM et SGG.

#### Utiliser notre position d'investisseur pour inciter les émetteurs à abandonner progressivement le charbon

Amundi a instauré un engagement auprès des sociétés exposées au charbon thermique. Nous leur demandons de publier publiquement une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040 d'Amundi.

Pour les entreprises :

- Exclus de l'univers d'investissement actif d'Amundi, selon notre politique et celles
- Dont les politiques de charbon thermique sont telles qu'Amundi les considère comme retardataires

La politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

#### Politique d'exclusion des combustibles fossiles non conventionnels

Depuis le 31 décembre 2022, Amundi exclut également les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30% à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (couvrant le "pétrole et le gaz de schiste" et les "sables bitumineux").

#### Cas des ETFs et des fonds indiciels ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent, dans la mesure du possible, la politique d'exclusion d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

### Plan d'amélioration continue

Compte tenu du large spectre de classes d'actifs et régions du monde dans lesquelles Amundi investit pour compte de tiers, qui pour certaines ne bénéficient pas encore des cadres d'analyses ou des données nécessaires à la détermination d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, la mise en place de telles stratégies d'alignement sur l'ensemble des activités de gestion reste un défi.

Par ailleurs, Amundi est une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Son activité de gestion est encadrée par des contrats entre Amundi et ses clients qui déterminent l'objectif d'investissement des portefeuilles de gestion que les clients délèguent à Amundi, notamment en termes de niveau de risque attendu, d'attente de rendement et de contraintes de diversification et de préférences de durabilité. Adopter des contraintes liées à une trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris nécessite à cet effet d'obtenir l'accord de nos mandataires. C'est pourquoi Amundi a initié une stratégie de dialogue actif avec ses clients afin de leur offrir la possibilité d'investir dans des produits qui intègrent dans leur stratégie des caractéristiques d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et de les conseiller dans cette prise de décision.

#### 1. Stratégie Climat du groupe Amundi en soutien des objectifs de neutralité carbone de l'Accord de Paris

- Le Conseil d'administration de la société mère de la société de gestion intègre depuis fin 2020 les enjeux sociaux et environnementaux dans sa gouvernance et analyse trimestriellement les progrès via des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG ;
- Une journée de séminaire stratégique dédiée a permis aux membres du Conseil de définir la stratégie à déployer et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » ;
- Un comité stratégique ESG & Climat mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements et pilote les principaux projets stratégiques ;
- Engagements pris dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers initiative*, à laquelle Amundi a adhéré en Juillet 2021 :
  - Une cible de 18% des encours d'Amundi aligné Net Zéro d'ici 2025 (i.e., ces 18% seront uniquement constitués de fonds et mandats avec des objectifs compatibles avec une trajectoire Net Zéro d'ici 2050) ;
  - 30% d'intensité carbone (tCO<sub>2</sub>e/€m de revenus) d'ici 2025 et -60% d'ici 2030 pour tous les portefeuilles soumis au NZIF (*Net Zero Investment Framework* - Ensemble d'actions, de mesures et de méthodologies grâce auxquelles les investisseurs peuvent maximiser leur contribution pour atteindre l'objectif d'alignement Net Zéro) ;
- D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050 ;
- Atteindre 20 Mds€ d'encours sur les fonds dits à impact (dont des fonds de contribution positive aux objectifs de l'Accord de Paris) ;
- Renforcement des règles d'exclusions sectorielles ciblées ;
- Amundi investit des ressources significatives afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion de portefeuille :
  - Augmentation significative de la taille de son équipe ESG ;
  - Lancement d'ALTO\* Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

#### 2. Actions déployées et changements stratégiques et opérationnels introduits afin d'intégrer durablement le climat au sein de la stratégie

- Intégration progressive des objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille pour intégrer cette dimension dans la rémunération variable. Développement d'un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi pour l'ensemble du personnel afin que chaque employé reçoive une formation adaptée ;
- Mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence ;
- La transition vers une économie bas-carbone fait partie des axes stratégiques de notre politique d'engagement et Amundi a pris l'engagement d'étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous engageons un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif que ces entreprises définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée Générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

### 2. La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

#### Indicateurs extra-financiers

La question de l'impact des entreprises sur la biodiversité est fondamentale. En 2022, Amundi a pu amorcer le déploiement de données qui lui permettront de calculer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

La métrique retenue pour afficher l'empreinte biodiversité est le **MSAppb\* par bEUR** (1). Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement. L'empreinte biodiversité d'une entité s'obtient en divisant la valeur d'impact (**MSA.ppb\***) par la valeur d'entreprise : on obtient le « **MSAppb\*/EURb** ». Pour allouer l'impact d'une entreprise à un portefeuille, cette empreinte est multipliée par le montant détenu dans le portefeuille.

Pour quantifier les impacts biodiversité de chaque entreprise, les inventaires physiques amont nécessaires à la conduite de ses activités sont modélisés à partir du chiffre d'affaires régionalisé et sectorialisé, et ce grâce au modèle entrée-sortie EXIOBASE. Ces flux physiques génèrent des pressions sur la biodiversité, pressions modélisées via la suite d'outils Commotools (outil d'analyse des matières premières) développés par CDC Biodiversité. Enfin, le modèle **GLOBIO** (2) permet de traduire ces pressions en impacts, grâce à des données **MSA en %** (3) sur différents écosystèmes.

On obtient en sortie des impacts exprimés en **MSA.km²** (4), équivalent surfacique du MSA et métrique clé du modèle **GBS** (5). Ces impacts sont distingués en 4 "compartiments" selon le biome (terrestre, aquatique eau douce) et la temporalité de l'impact (statique, dynamique). Pour aboutir à une métrique agrégée, le **MSA.km²** subit une double normalisation :

- la normalisation du différentiel entre surface terrestre (~130 millions de km²) et surface aquatique d'eau douce (~10 millions de km²), à l'issue de laquelle on obtient un **MSAppb - MSA.km²** traduit en parties par milliard ("parts per billion") et exprimé en fraction surfacique de leur biome respectif.
- la normalisation du différentiel entre impacts statiques (produits depuis l'état initial jusqu'à aujourd'hui) et dynamiques (produits sur l'année d'exercice), à l'issue de laquelle on obtient le **MSAppb\*** - métrique qui intègre ("time integrated") l'impact statique dans l'empreinte de l'année d'analyse en l'amortissant sur le délai nécessaire à la reconstitution de la biodiversité sur la surface en question (6).

Cette double-normalisation permet d'avoir un indicateur prenant en compte toutes les dimensions de l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité.

	Portefeuille	Indice		Portefeuille	Indice
Empreinte biodiversité (MSAppb* /Md€)	52	63	Notable (entreprises et états)	79,97%	99,83%
Impact sur la biodiversité (MSAppb*)	396	-	Noté	71,46%	81,24%

(1) MSAppb\*/Md€ (BIA, Biodiversity Impacts Analytics – Carbone 4 Finance) : agrège les données à la fois statiques et dynamiques des environnements terrestres et aquatiques : les impacts statiques résultent de l'accumulation passée des pertes en biodiversité ; les impacts dynamiques représentent les impacts survenus dans l'année considérée. Le MSAppb\* ramené à la valeur d'entreprise est égal à l'empreinte biodiversité d'une entreprise, le MSA.ppb\*/Md€

(2) Modèle GLOBIO : développé par un consortium créé en 2003 composé du PBL, de l'UNEP GRID-Arendal(13) et de l'UNEP-WCMC. Le modèle a été conçu pour calculer l'impact de pressions environnementales sur la biodiversité dans le passé, le présent et le futur. Il est fondé sur des relations de pressions-impacts issues de la littérature scientifique. GLOBIO n'utilise pas en entrée de données sur les espèces pour produire ses résultats. A la place, des données spatiales sur les différentes pressions environnementales sont mobilisées et un impact sur la biodiversité est estimé. Ces pressions sont principalement issues du modèle Integrated Model to Assess the Global Environment (IMAGE)

(3) MSA (GLOBIO): le « Mean Species Abundance » est un indicateur qui affiche le pourcentage d'intégrité de la biodiversité locale

(4) MSA.m2 (GBS) : version surfacique du MSA%. Une perte de 1 MSA.m2 équivaut à l'artificialisation de 1m2 d'un écosystème naturel vierge

(5) Modèle GBS (Global Biodiversity Score) : exprimé dans une métrique surfacique, le MSA.m2, a été construit par CDC Biodiversité. Calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise via le GBS revient à établir un lien quantitatif entre son activité et des impacts sur la biodiversité. Ces impacts sont la conséquence de la contribution de l'activité économique de l'entreprise aux différentes pressions menaçant la biodiversité que la CDB regroupe en cinq catégories : l'utilisation des terres, les pollutions, l'introduction d'espèces invasives, le changement climatique et la surexploitation des ressources

(6) La méthodologie considère qu'il faut 50 ans pour qu'un écosystème revienne à son état d'origine.

### Plan d'amélioration continue

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique via le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity: it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées en 2022 tandis que les suivantes seront mises en ligne en 2023.

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de ces enjeux dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises (une entreprise pouvant être engagée sur plusieurs thèmes) ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à dialoguer activement avec les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement d'ici 2024. De plus Amundi mettra en place un rapport annuel sur la contribution aux objectifs de biodiversités de ces portefeuilles. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosure ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature) cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (Global Biodiversity Score ou Score Global Biodiversité) pour les institutions financières.

Amundi vise aussi à faire évoluer sa politique d'investissement en matière de biodiversité autour de plusieurs grands thèmes, comme l'eau ou le plastique, afin de renforcer l'engagement quand nécessaire et exclure les entreprises néfastes au capital naturel. La mise à jour de cette politique sera publiée d'ici 2024.

En termes de données, l'analyse de données relative à l'indicateur biodiversité est aujourd'hui mise en place et une mesure de l'impact biodiversité est proposée au niveau de certains fonds. A ce stade, Amundi ne procède pas à la consolidation de cette donnée au niveau des sociétés de gestion et au niveau groupe.

### 3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

#### 3.1 Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au sein d'Amundi, le département Investissement Responsable constitue le centre d'expertise dédié à l'identification et à l'évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG. Ce département fournit aux différentes entités du groupe les évaluations ESG des émetteurs côtés ainsi que les données climat, qui sont utilisés par les gérants de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la cartographie générale des différents risques ESG identifiés par Amundi, l'approche retenue pour en faire une évaluation ainsi que les fournisseurs de données utilisés pour évaluer et piloter les différents risques identifiés. De ces risques peuvent résulter plusieurs types de conséquences, incluant notamment sans s'y limiter des risques de réputation, de dépréciation de la valeur des actifs, de contentieux ou encore de sous-performance des portefeuilles.

Risque identifié	Description	Evaluation Amundi	Fournisseur de données utilisés
Risques Environnementaux	Résultent de la manière dont une entreprise maîtrise son impact environnemental direct et indirect : consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'épuisement des ressources et protection de la biodiversité etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Environnement », propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques sociaux	Résultent de la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes (autres que les actionnaires). Cela couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur (prévention des accidents, la formation des salariés, le respect du droit des employés...), ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Social », propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de gouvernance	Résultent de la manière dont l'émetteur gère son développement ou résultent de la manière dont l'entreprise organise ses opérations et ses organes de direction, cela peut donner lieu à des pratiques commerciales déloyales, de la fraude ou de la corruption, à des conseils d'administration non diversifiés, à des rémunérations excessives etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Gouvernance », propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de controverse	Possibilité qu'un émetteur ou qu'un investissement soit impliqué dans des polémiques, litiges ou événements qui pourraient nuire à sa réputation ou à sa capacité à générer des bénéfices. Peut inclure des pratiques commerciales contestées, des violations de la loi, des scandales financiers, des problèmes environnementaux ou sociaux, ou autres difficultés qui pourraient compromettre la crédibilité ou la durabilité de l'émetteur.	Méthodologie propriétaire associant un filtre quantitatif permettant de définir l'univers qui sera soumis à une évaluation qualitative. Cette dernière donne lieu à une notation sur une échelle de 0 à 5 (5 étant la note la plus mauvaise). Les controverses présentant un score supérieur ou égal à 3 sont considérées sérieuses.	RepRisk, MSCI, Sustainalytics

### 3.2 Evaluation des risques et des opportunités

L'évaluation des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance présentés dans le tableaux ci-dessus se fait par le biais d'une notation ESG propriétaire attribuée aux émetteurs par les équipes d'Investissement responsable d'Amundi.

#### Notation des émetteurs privés

Nos analystes ESG sont spécialisés par secteur d'activité. Pour identifier les critères ESG représentatifs des risques et opportunités au sein de chaque secteur d'activité, ils sont chargés :

- De suivre les sujets ESG émergents et établis, ainsi que les tendances de chaque secteur ;
- D'évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité ;
- De sélectionner les indicateurs (KPI) pertinents et de leur attribuer les pondérations associées.

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères qui permet d'établir le profil ESG de chaque secteur d'activité. Parmi les 38 critères considérés, 17 sont génériques, pouvant être appliqués aux entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de certains secteurs.

La pondération des critères ESG est un élément déterminant de l'analyse ESG. Le modèle d'attribution de poids repose sur une évaluation de matérialité qui peut influencer la valeur d'une entreprise au travers de 4 vecteurs : la réglementation, la réputation, le modèle de développement de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle.

Pour pondérer les critères ESG, l'analyste ESG considère la probabilité et l'ampleur de l'impact de chaque vecteur sur les 2 matérialités suivantes (détaillées dans le tableau en fin de section) :

- 1ère matérialité : Capacité de l'entreprise à anticiper et gérer les risques et opportunités de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles ;
- 2ème matérialité : Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette approche de l'analyse au travers des deux matérialités permet aux analystes de prioriser les risques en tenant compte des particularités et des événements propres à chaque secteur.

Les pondérations intègrent l'intensité du risque encouru mais également son caractère émergent ou établi ainsi que son l'horizon temporel. Ainsi, les enjeux considérés les plus matériels recevront le poids le plus élevé.

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écarts types). Chaque émetteur est évalué avec un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des pires pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur une échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5); chaque lettre correspond à un écart type.

Il n'existe qu'une seule note ESG pour chaque émetteur, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est ainsi « sector neutral », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou, au contraire, défavorisé.

Dans le cadre de la mise en application du règlement SFDR, Amundi a établi la cartographie des facteurs environnementaux et sociaux jugés matériels dans différents secteurs. Cette cartographie est présentée dans le rapport LEC 29 d'Amundi Asset Management.

		Réglementation	Réputation	Modèle de développement	Efficacité opérationnelle
1 <sup>ère</sup> matérialité	Capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles	✓	✓	✓	✓
2 <sup>ème</sup> matérialité	Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité	✓		✓	

### Notation des émetteurs souverains

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale. La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

### 3.3 Gestion des risques de durabilité

L'approche d'Amundi en matière de gestion des risques de durabilité repose sur les trois piliers suivants qui sont :

- La politique d'exclusion, qui traite les risques ESG les plus significatifs ;
- L'intégration des notes ESG dans les processus d'investissement, qui fournit une compréhension holistique de l'entreprise et permet d'identifier les risques ESG qui lui sont propres. Un indice de référence, représentatif de l'univers d'investissement est défini à cet effet. L'objectif du portefeuille est d'avoir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son indice de référence. Par ailleurs, de nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, via une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc. ;
- La politique de vote et d'engagement, qui permet de déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur des sujets essentiels liés à la durabilité, et donc d'atténuer les risques associés.

### 3.4 Intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :

- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Le tableau ci-dessous détaille le dispositif de contrôle interne mis en place par Amundi.

Schéma du dispositif de contrôle interne



### 3.5 Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Nos analystes ESG revoient tous les 18 mois la sélection et les pondérations des 38 critères d'Amundi pour chaque secteur d'activité. Cela permet de vérifier que les critères et leurs pondérations restent pertinents. Nous cherchons continuellement à améliorer notre analyse en évaluant leur matérialité.

La Politique d'Investissement Responsable d'Amundi est mise à jour chaque année.

### 3.6 Plan d'amélioration continue

Amundi s'efforce d'améliorer l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité, y compris les risques climatiques et environnementaux, dans la gestion de ses fonds. L'objectif est de passer d'une approche qualitative à une approche plus quantitative en identifiant les indicateurs clés qui représentent les impacts les plus pertinents pour les portefeuilles, en tenant compte des facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le projet est structuré en trois étapes :

- Définir une liste d'indicateurs de risque de durabilité, en se concentrant sur les risques matériels et leurs impacts financiers sur les émetteurs ;
- Mettre en œuvre progressivement un suivi de ces indicateurs, en évaluant leurs résultats et en définissant des limites sur la base de ces indicateurs ;
- Améliorer le cadre de gestion des risques ESG, y compris l'intégration des indicateurs dans les stratégies de risque et les restrictions d'investissement.

Nos travaux actuels consistent à identifier les principaux facteurs de risques de durabilité et à les mettre en correspondance avec les variables financières des émetteurs. Ces travaux s'achèveront avec la validation et l'approbation du nouveau cadre en ligne avec la gouvernance ESG d'Amundi.

Les indicateurs préliminaires envisagés comprennent des mesures qui quantifient les impacts potentiels des risques de durabilité en termes de matérialité financière et l'utilisation de « proxy » pour le risque de réputation. L'étape suivante, prévue pour le second semestre de l'année en cours, consiste à suivre les indicateurs de risque de durabilité définis et à évaluer leur impact sur les portefeuilles gérés. Ce suivi alimentera les discussions avec les équipes de gestion des portefeuilles et sera inclus dans les différents rapports de gestion des risques. La dernière étape se concentrera sur l'amélioration du cadre de gestion des risques ESG et la définition éventuelle d'alertes ou de limites de risque internes basées sur les indicateurs. Cette étape devrait être achevée au cours du premier semestre 2025.

Il convient de noter que les délais, les indicateurs et les objectifs de mise en œuvre peuvent faire l'objet de modifications tout au long du projet.

## **Société Générale Gestion**

Société Anonyme au capital de 567 034 094 euros

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF n° GP 09000020

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 491 910 691 RCS Paris